



Union Wallonne des Entreprises



RAPPORT SUR LA
SITUATION ÉCONOMIQUE
DE LA **WALLONIE**



JUIN 2001

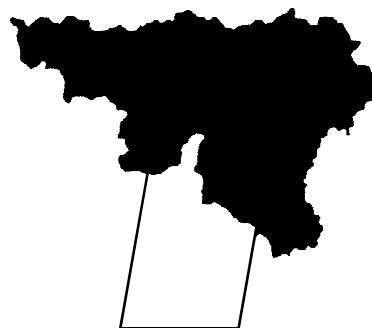


TABLE DES MATIÈRES

● —————	SYNTHÈSE	5
CHAPITRE 1 ———	L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE WALLONNE EN 2000 ET 2001	11
	1.1. Le contexte économique international en 2000 et 2001	13
	1.2. Le contexte économique belge en 2000 et 2001	15
	1.3. L'évolution de l'économie wallonne en 2000	17
	1.3.1. L'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB) wallon en 2000	17
	1.3.2. L'évolution des grandes composantes du PIB en 2000	19
	1.3.3. Le marché du travail (emploi, chômage) wallon en 2000	20
	1.4. Perspectives pour l'économie wallonne en 2001	22
	1.4.1. Politique monétaire et conditions monétaires en 2001	22
	1.4.2. La politique budgétaire en 2001	23
	1.4.3. L'activité économique en Wallonie en 2001 - Prévisions du PIB	27
	1.5. Conclusions : une croissance plus soutenue mais au profil décevant	29
CHAPITRE 2 ———	SUR LA VOIE DU RATTRAPAGE ÉCONOMIQUE	31
	2.1. Le double objectif du Contrat d'Avenir	33
	2.2. Evolution et niveau actuel des deux indicateurs	34
	2.2.1. Le PIB par habitant	34
	2.2.2. Le taux d'emploi	35
	2.2.3. Conclusion : le lien entre les deux indicateurs	36
	2.3. Les étapes pour atteindre le double objectif	37
	2.3.1. Le chemin de croissance nécessaire pour atteindre le double objectif	37
	2.3.2. Les moyens pour y parvenir : augmenter le potentiel de croissance	39
	2.3.3. Favoriser le développement du secteur économique privé marchand	40
	2.4. Conclusions	42
● —————	ÉVOLUTIONS SECTORIELLES	43
	I. LA CONSTRUCTION	45
	II. LA DISTRIBUTION	47
	III. LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET BOISSONS	51
	IV. L'INDUSTRIE CHIMIQUE	23
	V. L'INDUSTRIE CIMENTIÈRE	55
	VI. L'INDUSTRIE DE LA SECONDE TRANSFORMATION DU BOIS	59
	VII. L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE	63
	VIII. LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE	65
	IX. L'INDUSTRIE TEXTILE	71
	X. L'INDUSTRIE TRANSFORMATRICE DE PAPIER ET CARTON	75
	XI. L'INDUSTRIE DU VERRE	79
	XII. LE TRAVAIL INTERIMAIRE	81



SYNTHÈSE



*RAPPORT 2001 SUR
LA SITUATION ÉCONOMIQUE
DE LA WALLONIE*

SYNTHÈSE

Tous les facteurs étaient réunis pour que l'année 2000 soit la première année d'une reprise durable et soutenue de l'économie européenne : des fondamentaux sains (inflation maîtrisée, finances publiques qui dégagent de nouvelles marges, bonne rentabilité de l'investissement, taux d'intérêt réels historiquement bas), une demande mondiale soutenue, des gains de productivité potentiels importants dus au développement des technologies de l'information et de la communication, et de leur introduction dans les processus de production plus " traditionnels ".

L'année 2000 a apparemment tenu ses promesses, puisque la croissance du PIB de l'Union européenne (UE) est montée à 3,5% et celle de la Belgique à près de 4%. Cependant, l'évolution intra-annuelle de l'activité économique tempère l'enthousiasme. Le seconde moitié de l'année 2000 a connu un ralentissement marqué, qui se prolonge en 2001, comme en témoignent les indicateurs les plus récents.

On doit dès lors s'attendre à un ralentissement de la croissance du PIB en 2001, tant en Europe qu'en Belgique, et probablement plus prononcé que celui actuellement anticipé dans les prévisions des grandes organisations internationales. Pour la Belgique, une croissance aux alentours de 2,5% semble pour l'heure la plus probable.

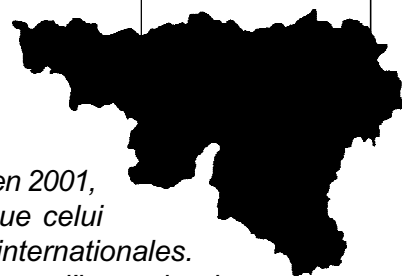
Le mini- choc des prix pétroliers et le brutal ralentissement de l'économie américaine ne suffisent sans doute pas à expliquer la fragilité de la reprise européenne. D'autres facteurs structurels peuvent être suggérés : une politique monétaire peut-être trop frileuse, mais surtout une rigidité encore trop grande des rouages des économies européennes, notamment sur le marché du travail et, dans une moindre mesure, sur le marché des biens et des produits.

Néanmoins, les facteurs propices au développement d'une croissance soutenue à moyen terme n'ont pas disparu et devraient permettre aux économies de l'UE de retrouver une nouvelle vigueur au cours de l'année 2002.

L'économie wallonne a elle aussi bénéficié de l'embellie conjoncturelle de 2000. D'après nos calculs, le PIB wallon aurait progressé de 3,5%, ce qui représenterait un très léger mieux par rapport à l'Union européenne mais une croissance en retrait par rapport à l'ensemble du pays. Cette moins bonne performance est essentiellement imputable aux exportations wallonnes qui, en dépit d'une forte progression par rapport à 1999, on crû moins vite que dans l'ensemble du pays.

*Les **investissements**, pour leur part, ont témoigné d'une vigueur légèrement supérieure à celle de la moyenne du pays en 2000, ce qui est une bonne nouvelle quand on sait le retard que l'économie wallonne a accumulé dans le domaine depuis plus de 10 ans. Mais le principal moteur de la croissance en 2000 s'est avéré être, tout comme en 1999, la consommation privée, supportée par une augmentation du revenu disponible, elle-même résultant de la forte création d'emplois observée ces deux dernières années.*

*Selon nos estimations, l'économie wallonne a, en effet, créé **19.000 emplois en 2000**, soit une croissance de 1,5%., après un peu plus de 1% en 1999. C'est la plus forte croissance depuis 1988. Le nombre de demandeurs d'emploi n'a cependant décré que de 9 000 unités, laissant le taux de chômage à environ 15%, tandis que le taux belge se situait aux environs de 10%. Ces quelques chiffres montrent l'absolue nécessité pour la Wallonie d'assurer une croissance économique forte.*



La croissance économique soutenue de 2000 va aussi permettre à la Région wallonne, pour la première fois de son histoire, d'équilibrer son budget en 2001, tout en assurant une croissance des dépenses publiques régionales de plus de 6% (budget initial 2001 comparé au budget initial 2000). Cet équilibre des finances régionales doit être salué, car il confirme la prise de conscience par les autorités wallonnes de la nécessité de mettre un terme à l'augmentation de l'endettement public de la Région.

De même, l'augmentation du budget de la recherche est l'exemple d'une ré-orientation des dépenses budgétaires vers les postes qui favorisent le développement économique à long terme de la région. Cependant, au vu de la croissance exceptionnelle des recettes de 2001, ces deux inflexions auraient pu être accentuées : réduire quelque peu, au lieu de simplement stabiliser la dette wallonne, et ré-orienter plus en profondeur les dépenses, notamment vers les infrastructures publiques.

Pour ce qui concerne 2001, les premiers indicateurs confirment la forte dépendance de l'économie wallonne au cycle économique européen, voire mondial. Ils suggèrent que l'activité a continué de ralentir durant la première moitié de l'année en cours et que rien n'indique une amélioration substantielle pour le second trimestre. En revanche, les mêmes indicateurs laissent penser que le ralentissement s'atténue. Les carnets à l'exportation indiquent même une stabilisation.

Plus fondamentalement, les récentes évolutions des économies industrielles ne doivent pas nourrir un trop grand pessimisme. En dépit du ralentissement, la croissance du PIB wallon devrait être encore supérieure à 2%, sinon proche de 2,5% en 2001. Entre 1990 et 1997, la Wallonie n'a connu une croissance économique annuelle de 2,5% qu'à une seule reprise. L'emploi devrait donc continuer à croître, lui aussi, mais à un rythme moindre. Compte tenu de la croissance de la population active, cette augmentation de l'emploi sera insuffisante pour entraîner une réduction importante du chômage. Le taux de chômage devrait donc peu diminuer au cours de l'année 2001.

Au total, l'économie wallonne aura fait ou fera jeu égal avec l'économie européenne durant les années 2000 et 2001, du moins en terme de croissance économique. Ces résultats sont de bon augure car ils semblent confirmer que la détérioration de l'économie wallonne, relativement à la moyenne européenne, est enrayée. Il faut en effet rappeler qu'entre 1980 et 1996, la part du PIB wallon dans le PIB belge avait constamment diminué, passant de 26.1% à 24.2%. En termes de PIB par habitant, la situation de la Wallonie s'est également structurellement détériorée par rapport à la moyenne de l'Union Européenne.

Depuis 1998, la situation s'est stabilisée. Il reste maintenant à fournir les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs du contrat d'avenir, à savoir revenir d'ici 2010 à la moyenne européenne en termes de PIB par habitant et de taux d'emploi.

D'après les premiers calculs ex ante qui doivent encore être affinés, pour atteindre les objectifs du contrat d'avenir, le PIB wallon devrait croître de 4% par an en termes réels jusque 2010 (pour une croissance dans l'Union européenne de 2,75%) et l'emploi de 2%. Pour rappel, l'économie wallonne a crû de 1.3% en moyenne entre 1993 et 1998.

Le changement de rythme de croissance nécessaire pour la réalisation de ces objectifs est donc d'importance. Mais d'autres pays (comme les Pays-Bas ou l'Irlande) ou d'autres régions (comme la Catalogne, l'Oost-Nederland ou l'Ecosse) témoignent que des politiques économiques menées avec détermination et cohérence aboutissent à des résultats parfois spectaculaires.

Ce changement de rythme de croissance nécessite avant tout l'augmentation de l'activité économique privée marchande en Wallonie.

Selon la comptabilité régionale de 1998, la part de la valeur ajoutée des entreprises non-financières dans la valeur ajoutée totale produite par la région est sous-représentée (à 54% en Wallonie contre 66% pour la Flandre), tandis que la part du secteur public est sur représentée (20% en Wallonie, contre 12% en Flandre).

Ces chiffres renforcent les conclusions d'autres études menées sur le tissu économique wallon : la Wallonie manque d'entreprises, notamment des entreprises à fort potentiel de croissance. Cependant, la création et le développement des entreprises ne se décrètent pas. Ils demandent un effort de longue haleine sur l'amélioration d'un cadre socio-économique propice à l'esprit d'entreprendre et au développement de l'entreprise.

Tous les domaines de la politique économique régionale sont concernés : aménagement du territoire et plus particulièrement des zones d'activité, fiscalité régionale, provinciale et communale, politique budgétaire, politique de recherche, efficacité de l'administration, instruments d'aides à l'investissement, accès au capital à risque et au financement, instruments d'attraction des investissements étrangers, coordination des différents organismes de développement économique, etc.



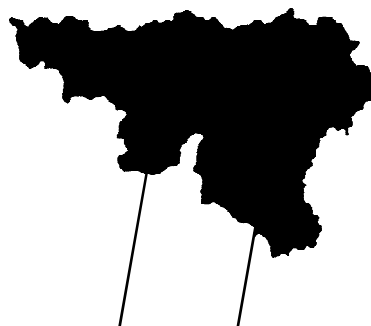
L'actuel Gouvernement wallon a déjà pris des mesures ou est en passe de le faire dans presque tous ces domaines. Mais elles ne seront pleinement efficaces que si elles sont prises et mises en œuvre de manière coordonnée et rapide, et en y consacrant les moyens appropriés.

Le marché du travail doit lui aussi faire l'objet de mesures importantes en vue d'en accroître l'efficacité. Les efforts de formation ne porteront leurs fruits que s'ils sont accompagnés de mesures incitatives à réintégrer le circuit du travail. Ces mesures sont essentiellement de nature fédérale, et, encore une fois, des initiatives ont déjà été prises dans ce sens : réductions des cotisations de sécurité sociale, en particulier sur les bas salaires, instauration d'un crédit d'impôts. Ces mesures devront sans doute être amplifiées, car les expériences menées dans d'autres pays de l'Union européenne ont montré l'efficacité de telles mesures, mais aux conditions qu'elles soient généralisées et de grande ampleur.

A l'origine des «success stories» dans d'autres pays ou régions d'Europe on trouve aussi un autre facteur commun : un consensus social fort entre employeurs, syndicats et gouvernement . Cette condition, que l'expérience renseigne comme tout à fait nécessaire, n'est peut-être pas non plus encore pleinement rencontrée en Wallonie, en dépit des progrès réalisés ces dernières années. Dans ce domaine aussi, des initiatives devraient être prises pour parvenir à forger ce consensus. C'est la prospérité future de la Wallonie qui est en jeu.

CHAPITRE 1

**L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE WALLONNE
EN 2000 ET 2001**



*RAPPORT 2001 SUR
LA SITUATION ÉCONOMIQUE
DE LA WALLONIE*

CHAPITRE 1: L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE WALLONNE EN 2000 ET 2001

CHAPITRE 1

1.1 LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL EN 2000 ET 2001

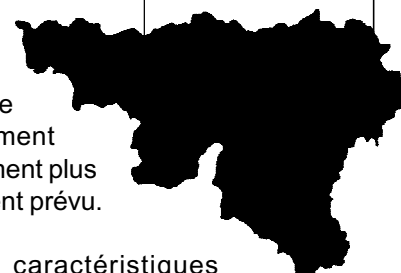
L'évolution de l'économie wallonne en 2000 et 2001

TABLEAU 1.1 : SYNTHÈSE DES PRÉVISIONS CROISSANCE RÉELLE (%)

	1998	1999	2000	2001
Monde	2.8	3.5	4.8	3.2
Etats – Unis	4.4	4.2	5.0	1.7
Japon	-1.1	0.8	1.7	1.0
Zone Euro	2.8	2.6	3.4	2.6
Allemagne	2.1	1.6	3.0	2.2
France	3.3	3.2	3.2	2.6
Italie	1.8	1.6	2.9	2.3
Pays-Bas	4.1	3.9	3.9	3.0
Belgique	2.4	2.7	4.0	2.8
Royaume – Uni	2.6	2.3	3.0	2.5

Sources : Perspectives économiques de l'OCDE mai 2001 version préliminaire et World economic outlook du FMI mai 2001

L'économie américaine connaît depuis la seconde moitié de 2000 un ralentissement important, probablement plus marqué qu'initialement prévu.



Contrairement aux caractéristiques habituelles de la phase descendante qui suit un pic conjoncturel, ce ralentissement n'est pas la conséquence de mesures de politique économique visant à limiter une surchauffe de la demande, mais il est plutôt le résultat d'ajustements effectués par les producteurs d'une offre devenue trop exubérante.

Ces corrections sont d'abord intervenues sur les marchés boursiers, suivies d'un ajustement des stocks et d'une révision à la baisse des investissements.

Cette configuration inhabituelle donne lieu à une situation quelque peu paradoxale, où les entreprises corrigent à la baisse leur niveau de stocks et d'investissement (et donc de production), alors que la consommation et la confiance des consommateurs se maintiennent à des niveaux relativement élevés.

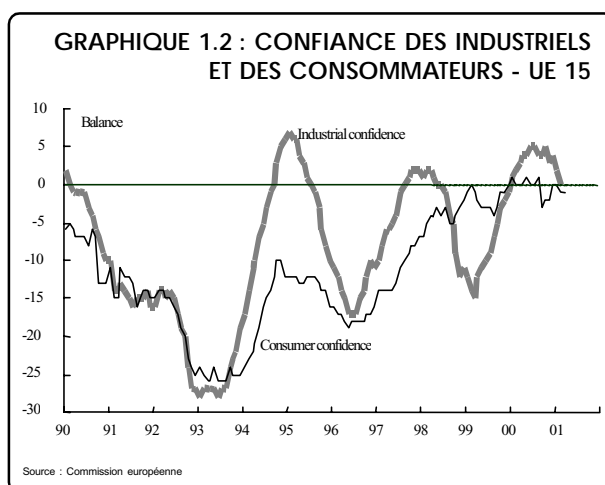
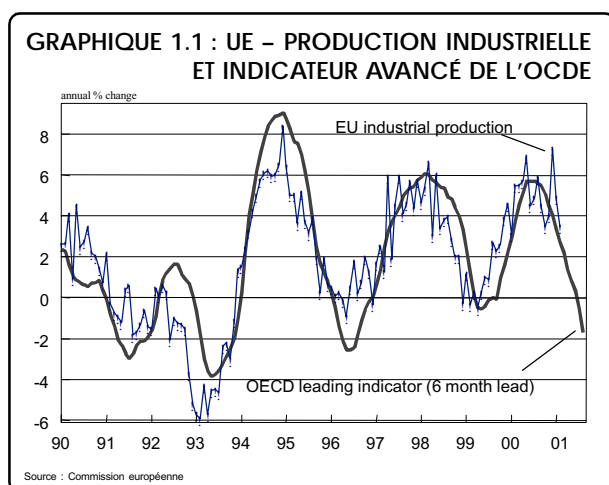
L'absence d'une forte pression inflationniste venant des salaires a permis à la Réserve Fédérale de baisser son taux directeur rapidement et avec ampleur (de 6,5% à 4% entre décembre 2000 et mai 2001). Le bas niveau des taux d'intérêt, la confiance des consommateurs, le haut niveau de l'emploi qui va continuer à soutenir la consommation, la relative bonne santé du reste du monde (à l'exception du Japon) autorisent à anticiper un rebond de l'économie américaine, sinon en 2001 du moins au cours de 2002.

Tout dépendra si la consommation privée et la confiance des ménages restent suffisamment élevées pour donner à nouveau confiance aux investisseurs (et donc aux marchés financiers) et aux entreprises, ou si, inversement, les corrections opérées par les entreprises vont entraîner une remontée importante du chômage, un nouveau déclin des marchés financiers, et donc réduire le revenu et la "richesse" des ménages, entraînant une baisse de confiance et donc de consommation. Ce dernier scénario accentuerait et prolongerait l'actuel ralentissement de manière substantielle.

L'économie japonaise, quant à elle, ne parvient pas à résoudre ses déséquilibres structurels, et notamment l'assainissement de son système financier. Dès lors, les instruments de politique économique à prédominance conjoncturelle (politique monétaire, politique budgétaire) n'ont qu'un effet limité dans le temps. Le Japon pourrait encore connaître une année de croissance quasi-nulle, voire négative en 2001.

L'économie européenne a connu une forte croissance durant l'année 2000, essentiellement soutenue par la consommation et, dans une moindre mesure, l'investissement. La correction sur les marchés financiers et le brusque ralentissement de l'économie américaine ont entraîné une baisse de la confiance des entreprises, et, tout comme aux Etats-Unis, un ajustement à la baisse des stocks et de l'investissement. Mais, encore une fois, comme aux Etats-Unis, la confiance des consommateurs n'a pas beaucoup diminué et reste à un niveau historiquement élevé (cfr. Graphique 1.2). Une telle contradiction entre l'offre et la demande ne peut évidemment pas durer indéfiniment et doit se résoudre dans un sens ou dans un autre.

Les indicateurs prédictifs globaux pour l'activité économique dans l'Union européenne ne sont pas prometteurs pour la première moitié de l'année 2001. Comme le montre le Graphique 1.1, l'indicateur avancé de l'OCDE, qui fournit une bonne approximation de l'évolution de la production industrielle à 6 mois, est descendu à son plus bas niveau depuis 1996. L'indicateur de confiance dans l'industrie européenne continue, lui aussi, d'être orienté à la baisse dans les premiers mois de 2001.



Au vu des derniers indicateurs, il devient de plus en plus probable que la croissance économique sera faible durant le premier semestre de 2001, comme en témoignent les premières estimations du PIB en Allemagne et en France. Aucun signe tangible d'une reprise imminente n'est encore décelable. En conséquence, le scénario qui a sous-tendu les dernières prévisions des grandes organisations (OCDE, FMI, Commission européenne), à savoir une reprise au second semestre de l'année 2001, sera sans doute retardé.

Retardé mais probablement pas abandonné. Plusieurs facteurs continuent de plaider pour un regain d'activité dans les grandes économies mondiales : tout d'abord la baisse des taux d'intérêts à court terme, ensuite un niveau élevé de la confiance des ménages, dû à la progression de l'emploi, aux réductions d'impôt et au retour des prix pétroliers à des niveaux plus supportables. Sur les marchés boursiers, les corrections semblent arriver à leur terme, bien que la situation reste très incertaine. Enfin l'introduction des nouvelles technologies dans les processus de production va encore se poursuivre, surtout en Europe, ce qui devrait continuer à soutenir le dynamisme économique et les gains de productivité dans les prochaines années.

En conclusion, les derniers indicateurs suggèrent que, en 2001, le ralentissement de la croissance dans les principales économies du monde sera sans doute encore plus marqué qu'indiqué dans le Tableau 1.1. En revanche, certaines tendances lourdes (taux d'intérêt bas, fondamentaux sains, introduction des NTIC) laissent présager un retour à une croissance plus forte dans les années futures.

1.2 LE CONTEXTE ECONOMIQUE BELGE EN 2000 ET 2001

CHAPITRE 1

Les tendances récentes de l'économie belge sont similaires à celles de l'économie européenne dans son ensemble.

TABLEAU 1.2 : CROISSANCE RÉELLE DU PIB BELGE ET DE SES COMPOSANTES

	1999	2000 (p)	2001 (p)
Consommation privée	1.9	2.9	2.7
Consommation publique	3.4	1.8	1.4
Formation brute de capital fixe	4.8	4.1	3.2
<i>Entreprises</i>	4.8	4.1	4.8
<i>Administrations</i>	19.8	7.6	-5.0
<i>Résidentiel</i>	0.1	2.9	1.5
Demande intérieure totale	2.1	3.1	2.6
Exportations	5.2	10.7	5.5
Importations	4.5	9.9	5.3
PIB	2.7	4.0	2.9

Source : IRES avril 2001

En 2000, la croissance économique réelle a même été plus élevée que celle de l'Union Européenne (4% contre 3,4%), soutenue par la consommation comme sur le reste du continent, mais aussi par les exportations. L'emploi devrait avoir augmenté de 1,75% en 2000.

L'évolution de l'économie wallonne en 2000 et 2001

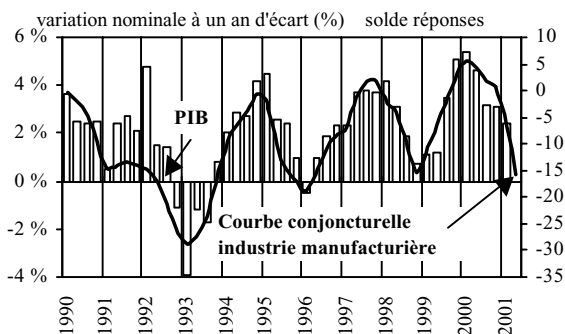


Le ralentissement du commerce mondial enregistré depuis

la moitié de 2000 va peser sur le dynamisme des exportations, et donc, compte tenu de l'importance de cette composante pour l'économie belge, sur la croissance globale.

La première estimation du PIB national pour le premier trimestre indique une croissance de 2,4% en glissement annuel, laissant présager une croissance inférieure aux prévisions des grandes institutions, croissance qui, selon notre estimation, se situera sans doute aux alentours de 2,5% pour 2001, voire même 2%.

GRAPHIQUE 1.3 : BELGIQUE – CROISSANCE DU PIB TRIMESTRIEL ET COURBE CONJONCTURELLE MANUFACTURIÈRE



Source : BNB, ICN
dernière donnée courbe conjoncturelle : avril 2001

La courbe synthétique de la BNB, était notre estimation. Elle n'indique pas jusqu'ici (avril 2001) un retournement de tendance à la hausse. Il est donc peu probable que le second trimestre de l'année 2001 présente une croissance plus forte que le premier.

Pour le reste de l'année 2001 et les années suivantes, le caractère très ouvert de l'économie belge, et l'absence de déséquilibres structurels internes (inflation, dérapage salarial ou budgétaire) qui nécessiteraient des mesures restrictives spécifiques à la Belgique, feront coïncider l'évolution de l'économie belge à celle de l'économie européenne.

Peut-être à deux nuances importantes près. L'une, qui peut influencer la croissance à la hausse, est une baisse du niveau élevé du taux d'épargne des ménages belges en raison d'une confiance accrue des ménages. Cette diminution constituerait un support supplémentaire à la consommation.

L'autre nuance, qui serait un frein à la croissance, est qu'un ralentissement plus prononcé et plus durable de l'activité économique entraînerait des rentrées fiscales moindres, et, compte tenu de l'impératif pour le Gouvernement belge de respecter le plan de stabilité approuvé par les autorités européennes, nécessiterait une politique budgétaire plus stricte, et peut-être un retard dans la mise en œuvre de la réforme fiscale.

L'accord interprofessionnel 2001-2002

L'accord interprofessionnel 2001-2002, d'application du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2002, fixe le cadre des négociations sectorielles et d'entreprises pour la période considérée. Les lignes de force de ce cadre sont :

- **Augmentations salariales.** La norme salariale indicative pour les deux années est fixée à 6,4% (contre 5,9% pour la période 1999-2000). Les secteurs dont les performances économiques ont été particulièrement positives depuis deux ans peuvent monter jusqu'à 6,8%.
- **Charges sociales.** Patrons et syndicats demandent une réduction des charges sociales de 32 milliards en 2002.
- **Fiscalité.** Demande est faite de consacrer la première tranche de la réforme fiscale à augmenter la déduction pour frais professionnels forfaitaires des salariés.
- **Formation.** La part des coûts salariaux des entreprises consacrés à la formation sera globalement relevée de 1,4% à 1,6% fin 2002, en vue d'atteindre l'objectif de 1,9% fin 2004.
- **Prévisions.** Tous les régimes existants sont prolongés avec demande de ne pas modifier les critères pour les entreprises en difficulté ou en restructuration.
- **Mobilité.** Patrons et syndicats marquent leur souci de l'améliorer, *dans l'intérêt de la compétitivité des entreprises, et de la qualité de vie de la population.* Sont ainsi ciblés pour certains salaires la suppression du plafond salarial en matière de remboursement par l'employeur des abonnements aux transports en commun, la stimulation des plans de transport.
- **Chômeurs.** Les secteurs sont invités à prolonger l'effort de 0,10% pour la formation et l'emploi des groupes à risques (pour rappel : travailleurs âgés, travailleurs d'origine étrangère et handicapés).

Plusieurs points sont renvoyés au Conseil national du travail. On citera ainsi les préavis ouvriers et employés, le suivi objectif et précis des efforts de formation des entreprises et des secteurs, l'examen des adaptations à apporter au congé-éducation payé.

Les lacunes de l'appareil statistique wallon

On ne le répétera jamais assez : l'appareil statistique wallon actuel ne permet pas de mener une analyse solide de l'économie wallonne, tant du point de vue conjoncturel que structurel.

L'ICN (Institut des comptes nationaux) a publié en mars une première ébauche de comptabilité régionale pour les trois régions du pays selon la méthodologie du système européen de comptes SEC 95. Mais celle-ci s'arrête à 1998 et ne présente qu'une désagrégation par grands secteurs et non par composantes de la demande.

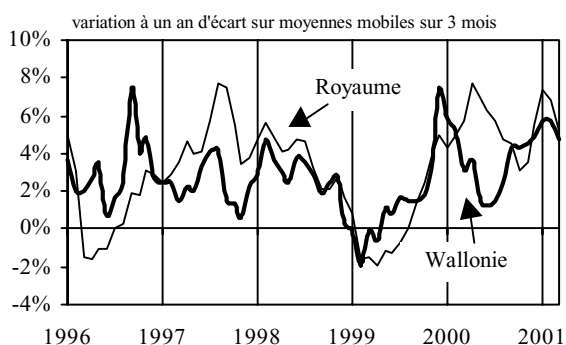
En clair, nous n'avons aucun indicateur direct et fiable de l'évolution de l'économie wallonne depuis 1998. Sans mesure, comment évaluer, et sans évaluation, comment agir avec efficacité?

L'évolution
de l'économie
wallonne en
2000 et 2001



1.3.1 L'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB) wallon en 2000

GRAPHIQUE 1.4 : PRODUCTION MANUFACTURIÈRE PAR JOUR OUVRABLE

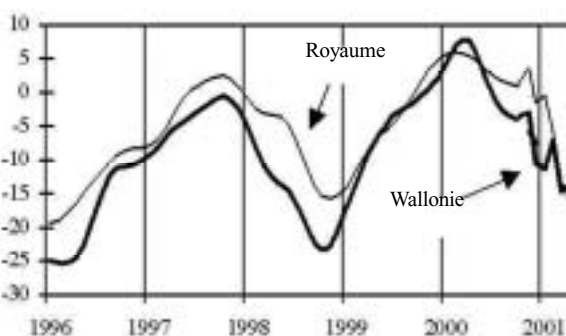


La **production industrielle** est sans doute l'indicateur le plus global et le plus récent disponible pour suivre l'évolution de l'activité économique de la Wallonie.

Le Graphique 1.4 suggère que l'activité industrielle wallonne a atteint un sommet à la fin de 1999, c'est-à-dire plus tôt que le Royaume, et a subi le ralentissement général dès le début de 2000, aussi plus rapidement et plus fortement que l'économie belge. Ce profil conjoncturel reflète une caractéristique du tissu industriel wallon, à savoir une spécialisation dans la production de biens intermédiaires et cycliques.

L'activité industrielle semble avoir repris quelque vigueur durant la deuxième moitié de 2000, mais sans atteindre les niveaux de la fin de 1999 et en témoignant d'une nouvelle faiblesse dans les premiers mois de 2001.

GRAPHIQUE 1.5 : ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE
solde des réponses



Au total, en 2000, la production industrielle a crû de 3,5% en Wallonie, contre 5,5% en Belgique et 5,3% dans l'Union Européenne (UE). Pour le premier trimestre de 2001, la croissance moyenne en glissement annuel aura été respectivement de 4,8% pour la Wallonie, 5,3% pour la Belgique, et 3,8% pour l'UE.

La **courbe synthétique de la Banque nationale**, qui est une synthèse de différents indicateurs d'activité dans le secteur manufacturier (cfr. Graphique 1.5) renvoie la même image de l'évolution économique de la région en 2000, à savoir un ralentissement dès les premiers mois de 2000, plus marqué en Wallonie que dans le Royaume dans son ensemble, et qui se poursuit en 2001.

Comme en témoigne le Graphique 1.6, l'évolution du **chiffre d'affaires déclaré à la TVA** suit la même évolution que la courbe synthétique de la BNB, confirmant le ralentissement dès le deuxième trimestre de 2000 et une légère reprise vers la fin de l'année. Mais, tout comme pour la production industrielle, le niveau est resté relativement élevé en dépit du ralentissement.

Faute d'indicateurs directs, l'évolution du **PIB wallon**, tant en 1999 qu'en 2000, ne peut être approchée que par une succession d'indicateurs indirects.

Le Graphique 1.7 montre qu'il existe une assez bonne corrélation entre la croissance annuelle du chiffre d'affaires et celle du PIB wallon.

Or, l'évolution du chiffre d'affaires wallon a fait jeu égal avec celui du Royaume en 1999, il n'en est pas de même pour 2000 (cfr. graphique 1.8). L'année dernière, le taux de croissance du chiffre d'affaires wallon a été de 10,9%, contre 14,9% pour la Belgique.

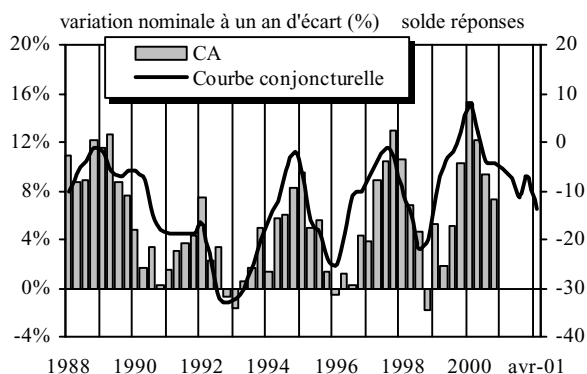
Ces éléments nous invitent à fixer une première approximation de la croissance du PIB nominal aux environs de 3% en 1999 et 5% en 2000. Ce qui, si on applique les déflateurs retenus pour l'économie belge, donnerait une croissance réelle du PIB wallon d'environ 2,75% en 1999 et 3,5% en 2000.

Ces taux de croissance du PIB sont historiquement élevés. En effet, l'économie wallonne n'avait plus connu de taux de croissance supérieur à 3% depuis 1991. Il faut aussi rappeler que la moyenne du taux de croissance entre 1993 et 1997 a été de 1,1%.

En conclusion, la croissance de l'économie wallonne aura été forte en 2000 (aux environs de 3,5%), mais en retrait par rapport à la croissance belge (3,9%) et à peine supérieure à celle de l'UE (3,4%, voir tableau 1.3).

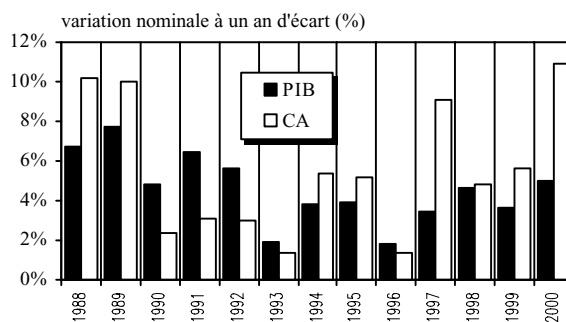
En outre, l'évolution de l'économie wallonne durant ces deux dernières années témoigne une fois encore de sa grande dépendance (et donc vulnérabilité) aux fluctuations du cycle économique européen, voire mondial.

GRAPHIQUE 1.6 : WALLONIE – CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET COURBE CONJONCTURELLE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE



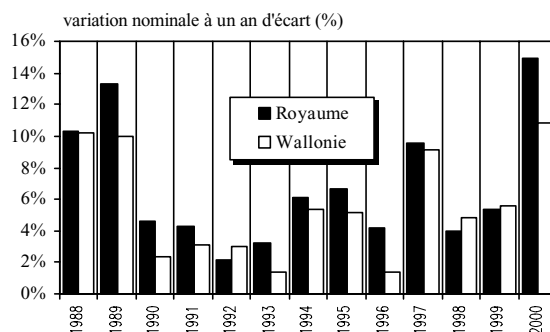
Sources : BNB, INS/TVA/SES

GRAPHIQUE 1.7 : WALLONIE - CHIFFRE D'AFFAIRES ET PIB



Sources : INS/TVA/SES et ICN et calculs UWE
PIB 1999 et 2000 : prévisions UWE

GRAPHIQUE 1.8 : CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL



Sources : INS/TVA/SES

TABLEAU 1.3 : CROISSANCE RÉELLE DU PIB

	Wallonie	Belgique	Europe
1993-97	1.1%	1.6%	1.8%
1998	2.7%	2.4%	2.8%
1999	2.7% (e)	2.7%	2.5%
2000	3.5% (e)	3.9%	3.4%
2001	2.5% (p)	2,5%(p)	2.5% (p)
2002			2.9% (p)

Sources : ICN, Commission européenne, 2001 : prévision UWE

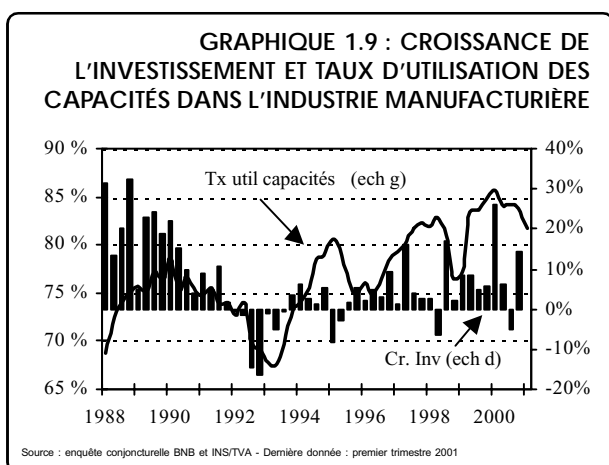
1.3.2 L'évolution des grandes composantes du PIB en 2000

L'absence d'une comptabilité macro-économique régionale, fut-elle rudimentaire, ne permet pas une analyse détaillée de l'origine de la croissance du PIB wallon.

Encore une fois, ce n'est que par la comparaison entre l'évolution des déclarations du chiffre d'affaires à la TVA et la comparaison avec les chiffres belges que pourront être dégagées certaines tendances pour les différentes composantes de la demande globale en Wallonie.

L'évolution du chiffre d'affaires du commerce de détail (cfr. Graphique 1.11 b) suggère que la croissance de la **consommation privée** a été plus importante en Wallonie que dans le reste du pays, et qu'elle a donc été le principal moteur de la croissance en 2000.

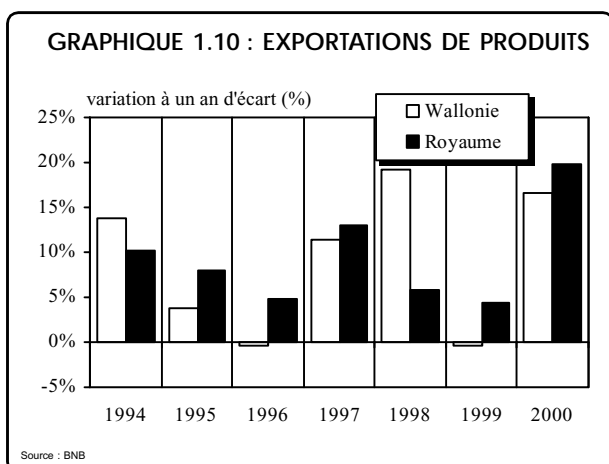
L'évolution de l'économie wallonne en 2000 et 2001



L'**investissement**, qui a connu une croissance soutenue en Belgique en 2000 (+4,2%), s'est sans doute bien comporté en Wallonie, voire mieux que dans les autres régions du Royaume.

D'après les déclarations à la TVA, toujours pour 2000, les investissements nominaux ont crû de 10,1% en Wallonie, contre 7,4% en Belgique. Il faut noter qu'en 1999, la croissance des investissements nominaux en Wallonie (6,6%) était en retrait par rapport à celle de la Belgique (7,2%).

Il y a donc peut-être un effet de rattrapage, accentué par la forte progression du taux d'utilisation des capacités de production, comme en témoigne le Graphique 1.9.



Les **exportations** wallonnes ont connu un taux de croissance soutenu en 2000, 15,1% selon les déclarations à la TVA (cfr. Graphique 1.11d). Selon une autre source, la BNB, sans doute plus proche des flux effectifs, les exportations de produits (en valeur) de la Wallonie ont augmenté de 16,6% en 2000 (cfr. Graphique 1.10).

Cette forte augmentation est le résultat de la croissance importante du commerce mondial, renforcée par la dépréciation de l'euro depuis 1999.

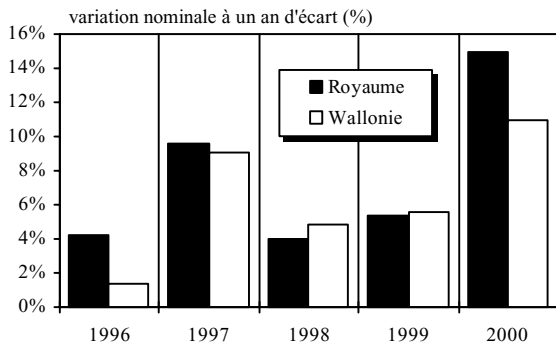
Ces taux de croissance élevés sont cependant en deçà de ceux enregistrés pour l'ensemble du pays (24,3% selon les déclarations à la TVA, 19,8% selon la BNB).

Cette performance relative en demi-teinte (et pour la seconde année consécutive) est préoccupante, car, vu l'exiguïté de son marché domestique, le dynamisme de ses exportations est une condition absolue au développement économique de la Wallonie.

En conclusion, cette analyse succincte – par défaut d'indicateurs – de la composition de la croissance de l'économie wallonne semble confirmer le constat déjà souligné dans le précédent rapport économique de l'UWE, à savoir une composition pas tout à fait propice à une forte augmentation du taux potentiel de croissance de l'économie wallonne.

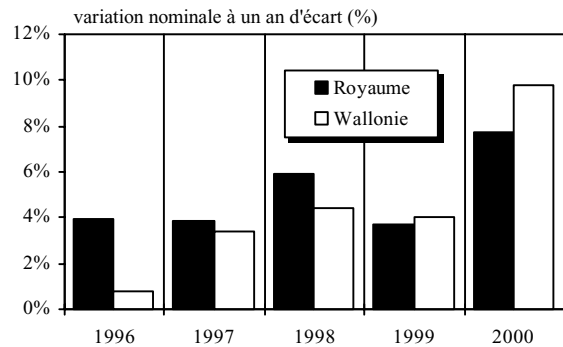
GRAPHIQUE 1.11 : DÉCLARATIONS À LA TVA

GRAPHIQUE 1.11a : CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL



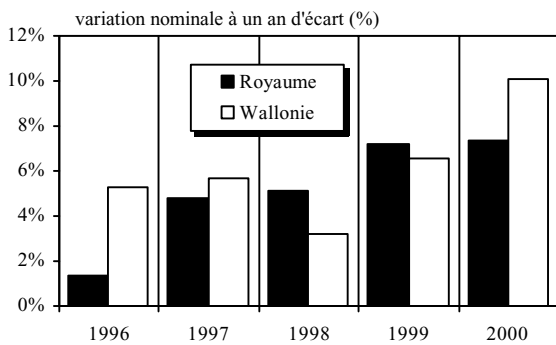
Sources : INS/TVA/SES

GRAPHIQUE 1.11b : CHIFFRE D'AFFAIRES DU COMMERCE DE DÉTAIL



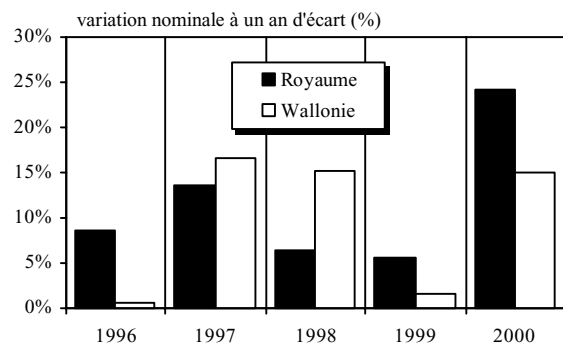
Sources : INS/TVA/SES

GRAPHIQUE 1.11c : INVESTISSEMENTS



Sources : INS/TVA/SES

GRAPHIQUE 1.11d : EXPORTATIONS



Sources : INS/TVA/SES

En effet, sur les deux dernières années, c'est la consommation privée qui a sans doute été le principal support de la croissance. Il n'est évidemment pas question de considérer la croissance de la consommation comme un élément négatif, mais une croissance économique qui repose principalement sur la consommation privée est une croissance qui s'essouffera rapidement, et qui ne traduit pas les rééquilibres structurels (plus d'investissements, plus d'exportations) dont l'économie wallonne a besoin.

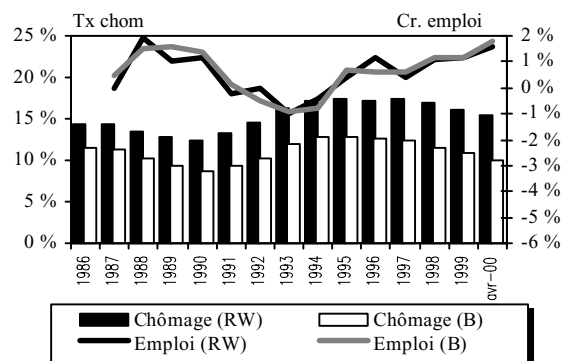
1.3.3 Le marché du travail (emploi, chômage) wallon en 2000

Une nouvelle diminution du chômage...

Selon nos calculs, au 30 juin 2000, le nombre de personnes occupées vivant en Région wallonne a augmenté d'un peu plus de 1 ½ % par rapport au mois de juin 1999, après une croissance d'un peu plus de 1% entre juin 1998 et juin 1999 (cfr. Graphique 1.12).

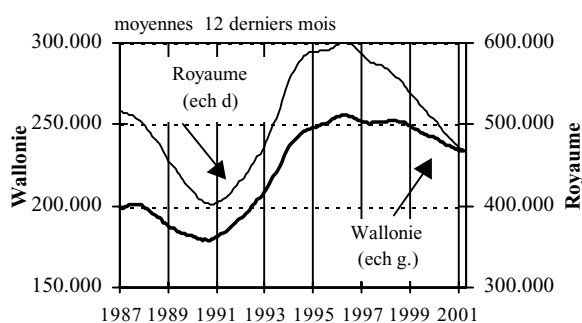
La diminution du nombre de chômeurs (demandeurs d'emploi inoccupés) s'est faite au même rythme entre les mois de juin 2000 et juin 1999 qu'entre juin 1999 et juin 1998, c'est à dire - 4%.

GRAPHIQUE 1.12 : EMPLOI ET CHÔMAGE



Sources : MET, ONSS et calculs UWE

GRAPHIQUE 1.13 : DEMANDEURS D'EMPLOIS INOCCUPÉS - DONNÉES MENSUELLES



Sources : FOREM et ONEm - Dernière donnée : avril 2001

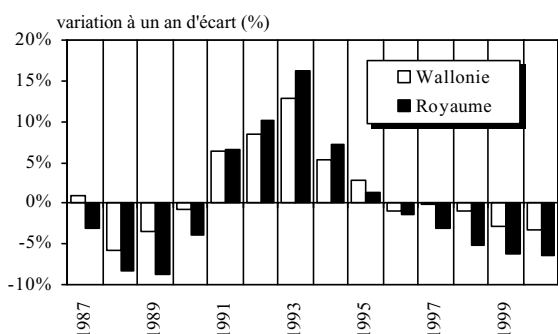
En conséquence, **le taux de chômage**¹ (c'est-à-dire le nombre de chômeurs par rapport à la population active) est descendu de 16,1% en juin 1999 à 15,4% en juin 2000.

La diminution du chômage s'est poursuivie pendant la seconde moitié de 2000, mais à un rythme moindre. Le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 2,9% entre décembre 1999 et décembre 2000. Depuis lors, le rythme de la décrue s'est encore ralenti, à -1,8% en avril 2001.

L'évolution de l'économie wallonne en 2000 et 2001



GRAPHIQUE 1.14 : DEMANDEURS D'EMPLOIS INOCCUPÉS - DONNÉES ANNUELLES



Sources : FOREM, ONEm et calculs UWE

Le Graphique 1.13, qui reprend le nombre de demandeurs d'emploi, corrigé des variations saisonnières, montre qu'un sommet du chômage a été atteint à la fin de 1996 et que depuis lors, il a diminué de manière continue, mais de manière plus prononcée dans le Royaume qu'en Wallonie.

Cette nouvelle diminution présagerait, encore une fois selon nos calculs (puisque'il n'y a pas de statistiques uniques, univoques et harmonisées pour les taux de chômage), un taux de chômage

en Wallonie légèrement au-dessous de 15% à la fin du premier trimestre 2001. C'est le taux de chômage le plus bas que la Région wallonne ait connu depuis 1993.

TABLEAU 1.4 : EMPLOI ET CHÔMAGE (au 30 juin de l'année)

	WALLONIE		BELGIQUE	
	Taux de chômage	Emploi (croissance annuelle)	Taux de chômage	Emploi (croissance annuelle)
1996	17.1%	1.2%	12.6%	0.6%
1997	17.3%	0.4%	12.4%	0.6%
1998	16.9%	1.1%	11.6%	1.2%
1999	16.2%	1.2%	10.9%	1.2%
2000	15.4%	1.5%	10.0%	1.8%

	WALLONIE		BELGIQUE	
	Nombre	Variation annuelle (%)	Nombre	Variation annuelle (%)
Avril 2000	224.479		456.608	
M12	239.556		495.747	
Avril 2001	220.500	-1.8%	442.867	-3.0%
M12	233.545	-2.5%	468.227	-5.6%

Sources : MET, FOREM, ONEM, calcul UWE - M12 = moyennes mobiles des 12 derniers mois

... mais toujours des comparaisons défavorables à la Wallonie.

La hauteur du taux de chômage après deux années de croissance économique soutenue témoigne à lui seul du caractère extrêmement préoccupant de la situation du chômage et de l'emploi en Wallonie. Cependant, le tableau est encore assombri par les comparaisons nationales et internationales, tant en termes de niveau que d'évolution du chômage.

Dans le cadre belge, la récente évolution du chômage est loin d'être favorable à la Wallonie. Alors qu'il a baissé de 3% pour la Belgique entre avril 2000 et avril 2001, le nombre des demandeurs d'emploi a diminué seulement de 1,8% en Wallonie.

Le taux de chômage (plus ou moins 15%) en Wallonie reste très supérieur à celui du pays (moins de 10%), et, à fortiori, à celui de la Flandre (au-dessous de 7%).

¹ Sur base des chiffres du Ministère fédéral de l'emploi et du travail.

1.4 PERSPECTIVES POUR L'ÉCONOMIE WALLONNE EN 2001

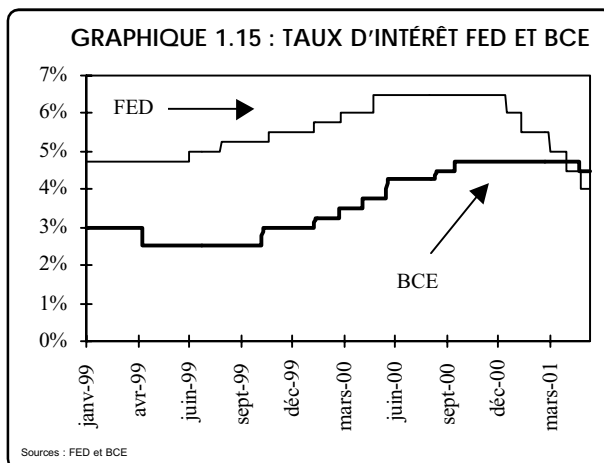
1.4.1 Politique monétaire et conditions monétaires en 2001

La politique monétaire est sans doute l'instrument de politique économique le plus efficace. Que les taux d'intérêt soient désormais fixés par la Banque Centrale Européenne (BCE) n'altère en rien la force et les effets de cet instrument. Ce que décide le Conseil des Gouverneurs à Francfort (où siège le Gouverneur de la BNB) a sans doute beaucoup plus d'importance pour l'économie wallonne que la plupart des décisions du Gouvernement wallon.

En effet, les taux directeurs de la BCE influencent directement les taux de crédit des banques belges, les taux d'intérêt à long terme, de même que le cours de l'euro qui est désormais notre monnaie.

Face au ralentissement général observé depuis le milieu de l'année 2000, la réaction de deux des trois grandes banques centrales au niveau mondial² – la Federal reserve américaine (la FED) et la BCE – a divergé.

Alors que la FED réagissait avec rapidité et vigueur, en baissant son taux directeur à 5 reprises depuis le début de l'année de 6,5% à 4%, la BCE se cantonnait dans une position attentiste, en dépit des pressions internationales pour qu'elle baisse à son tour ses taux.



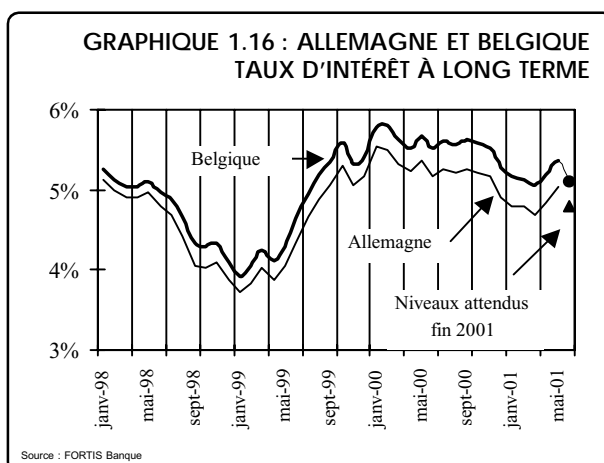
Pour justifier sa prudence, la BCE alléguait un taux d'inflation trop élevé en regard de son objectif à moyen terme de 2%.

Sans qu'il y ait d'indications réellement nouvelles sur l'évolution de l'économie européenne, la BCE a décidé le 11 mai 2001 de baisser son taux d'intérêt directeur d'un quart de point, à 4,5%.

Trop peu et trop tard ? L'avenir le dira, mais il faut se souvenir que la politique monétaire agit sur l'économie avec un certain délai, n'ayant son plein effet qu'entre 4 et 6 trimestres après la modification des taux.

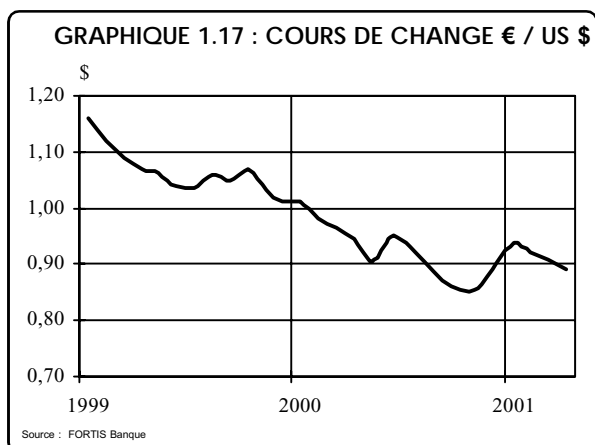
Pour le reste de l'année 2001, on peut sans doute s'attendre à l'une ou l'autre baisse du taux directeur, qui pourrait finir l'année à 4%.

Les taux d'intérêt à long terme, comme l'illustre le Graphique 1.16, sont restés stables durant les trois premiers trimestres de 2000 aux alentours de 5,5% pour tomber à 5% au début de 2001.



Selon les prévisions des grandes banques, les taux à long terme devraient rester à ce niveau d'ici la fin de 2001. Les taux d'intérêt réels ont connu une diminution un peu plus forte en raison de l'accélération de l'inflation. Au total, les taux d'intérêt vont donc se maintenir à des niveaux historiquement peu élevés.

² La Banque du Japon a déjà réduit ses taux au minimum depuis maintenant de nombreuses années, et cherche d'autres voies pour redonner une efficacité à la politique monétaire.



L'euro, quant à lui, s'est stabilisé depuis la mi-2000 aux alentours de 0,90 dollar pour un euro.

Le ralentissement de l'économie américaine, sans doute plus brutal que celui de la zone euro, ainsi qu'une réduction des différentiels d'intérêt devraient entraîner une légère appréciation de la monnaie européenne d'ici la fin de l'année, mais sans doute pas au-delà de la parité avec la monnaie américaine. Cela dépendra toutefois de la crédibilité de la politique de la BCE.

L'évolution de l'économie wallonne en 2000 et 2001

Les exportations européennes (et donc wallonnes) ne bénéficieront pas d'un nouvel avantage dû au taux de change, mais ne seront pas handicapées par un euro surévalué.

Au total, les conditions monétaires (taux d'intérêt et taux de change) pour l'économie européenne, et donc pour l'économie wallonne, devraient rester plus ou moins stables durant l'année 2001 et donc plutôt un support pour les économies européennes.



1.4.2 La politique budgétaire en 2001

Un autre instrument-clé de politique économique est la politique budgétaire. Pour l'économie wallonne, non seulement la politique budgétaire régionale importe mais aussi celle menée par le Gouvernement de la Communauté française et les autorités fédérales (dont dépend principalement l'instrument fiscal).

✓ *La politique budgétaire fédérale*

Au niveau fédéral, la réforme fiscale devrait arriver au bon moment, puisqu'elle devrait venir en soutien à la reprise attendue pour l'année 2002. Les premiers effets concrets sur le revenu disponible des ménages devraient même apparaître dès 2001. La perspective de la mise en œuvre du reste de la réforme à partir de 2002 devrait avoir une incidence sur le taux d'épargne des ménages.

En outre, certaines allocations sociales ont été ou vont être relevées, tandis que certaines catégories de fonctionnaires vont bénéficier d'augmentations salariales. Quel que soit le bien-fondé de ces mesures, elles vont mécaniquement augmenter le revenu disponible. Elles pourraient aussi induire une baisse du taux d'épargne. La consommation privée devrait donc s'en trouver stimulée en 2001 et rester un support important de l'activité économique.

L'ensemble de ces dispositions, qui sont le résultat des différents compromis entre les partis politiques de la coalition au pouvoir, va probablement consommer toutes les marges budgétaires disponibles dans les prochaines années, compte tenu des engagements pris par la Belgique dans son programme de stabilité 2001-2005 de dégager des surplus budgétaires durant cette période.

Dès lors, l'investissement public (en infrastructures) ne sera pas substantiellement augmenté dans les années futures. Ceci est regrettable quand on se souvient que ce sont les investissements publics qui ont le plus souffert des ajustements budgétaires des dix dernières années, et que la qualité des infrastructures d'une économie sera probablement un élément décisif dans un contexte de concurrence internationale croissante.

✓ **La politique budgétaire de la Communauté française**

L'accord intervenu entre les partis francophones sur la répartition du refinancement de la Communauté française prévu par les accords du Lambermont a permis une approbation de ce volet à la Chambre avec la majorité requise.

On peut se réjouir que la Communauté évite une spirale d'endettement intenable à terme et élargisse son assiette budgétaire pour lui permettre de mener à bien les missions qui sont les siennes. Il ne faudrait cependant pas que cette augmentation de recettes soit l'occasion d'un nouveau relâchement budgétaire, comme ceux que la Communauté a pu connaître lors de ces dernières années. Au contraire, la volonté d'une discipline budgétaire rigoureuse qui s'était exprimée dans le document " Orientations pour une charte d'avenir de la Communauté Wallonie-Bruxelles " doit être maintenue.

Les projections de l'accord entre partis francophones, qui sont synthétisées dans le Tableau 1.5, semblent rester dans cet esprit de rigueur et de discipline budgétaire, mais pour autant que les budgets des années futures s'y tiennent.

TABLEAU 1.5 : PROJECTION DES FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

En millions de BEF	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Marges disponibles	-3.527,9	-383,3	1.688,6	9.194,7	11.798,7	17.100,0	20.130,0	23.624,0	31.100,0
Aide des Régions		1.200,0	1.200,0	1.200,0	1.100,0	1.000,0	800,0	400,0	0,0
Total des moyens disponibles	-3.527,9	816,7	2.888,6	10.394,7	12.898,7	18.100,0	20.930,0	24.024,0	31.100,0
Fonds pour les générations futures		163,3	577,7	2.078,9	2.579,7	3.620,0	5.232,5	6.006,0	7.775,0
Marges pour l'enseignement		490,0	1.733,2	6.236,8	7.739,2	10.860,0	11.773,1	13.513,5	17.493,8
Dont revalorisation salariale des enseignants		196,0	693,3	2.494,7	3.119,7	4.150,0	4.580,0	5.065,0	6.450,0
Dont rattrapage des subventions de fonctionnement		111,7	396,0	1.425,0	1.759,2	2.555,4	2.739,0	3.217,1	4.470,2
Dont avantages sociaux pour les écoles de la CF (réseau ex-Etat)		20,4	72,0	259,0	319,8	464,6	498,0	585,0	812,8
Dont refinancement des bâtiments		44,1	156,0	561,3	692,9	1.006,5	1.079,0	1.267,3	1.500,0
Dont politiques nouvelles à définir		44,1	156,0	561,3	692,9	1.006,5	1.079,0	1.267,3	1.500,0
Dont enseignement supérieur		73,5	260,0	935,5	1.154,9	1.677,5	1.798,3	2.112,1	2.706,9
Marges pour les autres secteurs (culture, petite enfance, ...)		163,3	577,7	2.078,9	2.579,7	3.620,0	3.924,4	4.504,5	5.831,3

Source : Protocole d'accord entre les partis francophones.

La lecture de ce tableau suscite néanmoins un certain nombre de questions. Tout d'abord, les hypothèses macro-économiques qui sous-tendent le calcul des "marges disponibles" ne sont pas mentionnées, même si, par déduction, elles apparaissent réalistes. Rien n'est dit non plus sur la manière dont les Régions vont financer la Communauté : est-ce en creusant leur propre déficit ou en économisant sur d'autres budgets régionaux ? Enfin, le Tableau 1.5 montre que, sur la période 2005-2010, près de 80% des "marges disponibles" sont déjà affectées.

On doit, bien entendu, se féliciter qu'environ un quart de ces marges disponibles soit affecté à un "fonds pour les générations futures", en fait une réserve qui devrait éviter à la Communauté, en cas d'un choc exogène important, de devoir à nouveau chercher de nouvelles sources de financement.

A l'exclusion de ce fonds, il reste néanmoins plus de 55% du total des "marges disponibles" qui sont déjà affectés, et plus de 75% si on exclut ce fonds du dénominateur. Les négociateurs d'aujourd'hui enferment les décideurs politiques de demain dans une rigidité hasardeuse, limitant leur capacité d'action en cas de choc exogène majeur. En outre, ces importantes affectations ex-ante, décidées en quelques heures, n'ont pu s'entourer d'analyses coûts/bénéfices. Il ne serait pourtant pas inutile de veiller à ce que l'affectation des nouvelles marges soit liée à des objectifs d'efficacité et de qualité. A cet égard, on peut déplorer que la Communauté française ne fournisse plus aux instances internationales comme l'OCDE les statistiques nécessaires à la comparaison de l'enseignement de cette Communauté avec celui des autres pays européens.

✓ **La politique budgétaire régionale**

Dans le budget initial 2001, les recettes, qui se basent sur les paramètres de croissance et d'inflation de 2000, connaîtront une croissance importante : plus de 8%. C'était dès lors une occasion pour le Gouvernement d'assainir les finances régionales sans imposer une trop grande rigueur sur les dépenses.

Le Gouvernement a répondu à l'attente, mais en partie seulement. Le déficit tel qu'il apparaît dans le budget initial 2001 (-1,8 mia) a été réduit à moins de 1% des recettes (contre 3,1% dans le budget initial 2000). Mais un déficit subsiste, conséquence d'une croissance élevée des dépenses primaires, largement supérieures à la croissance nominale du PIB qui a été retenue (6,5% contre 5,1%). En d'autres termes, si on s'en tient aux paramètres retenus, la part relative des dépenses publiques dans le PIB wallon devrait encore croître en 2001.

Deux facteurs viennent nuancer ce constat. Tout d'abord, les dépenses du budget 2001 incluent les premiers engagements de la programmation " phasing out " qui sont des dépenses non-récurrentes, et appelées à décroître dans les prochaines années.

Ensuite, les dépenses avaient augmenté de manière très modérée en 2000 (2,5% dans le budget 2000 initial, mais déjà 4,5% lors de l'ajustement de ce même budget

2000) . Il y a donc un effet de rattrapage que le Gouvernement wallon n'a pas voulu annuler.

Néanmoins, après corrections des engagements des programmes européens, les dépenses augmentent encore de 5,6%, un taux qui reste supérieur à celui de la croissance nominale du PIB (5,1%).

Le Gouvernement wallon a logé dans un fonds de réserve dit " fonds d'égalisation " une grosse partie de la marge d'endettement que lui octroyait l'accord de coopération signé par l'état fédéral et les entités fédérées (4 milliards sur 5,9 milliards).

Ce fonds est, en quelque sorte, un instrument de politique contra-cyclique : il est alimenté en haute conjoncture, il peut être utilisé en basse conjoncture.

Même s'il reste peu orthodoxe, le mécanisme semble pour l'heure incontournable, compte tenu des contraintes de l'accord de coopération. Cependant, les règles de dotation et de tirage sur ce fonds devraient être clairement établies, voire institutionnalisées, afin d'éviter d'en faire un mauvais usage.

Le calcul qui a présidé à la dotation du fonds en 2001 (différence entre recettes " tendanciennes " et recettes " conjoncturelles ") est certainement une bonne base pour élaborer ces règles de fonctionnement.

En outre, compte tenu de l'endettement de la Région wallonne, il serait sans doute nécessaire de renoncer à une partie de la marge d'emprunt autorisée par le Comité supérieur des Finances (CSF) et l'accord de coopération, afin d'entamer au plus vite – et de manière irrévocable – une réduction de la dette publique régionale.

Le Tableau 1.7 présente la croissance des différents secteurs budgétaires en comparaison avec leur niveau dans le budget 2000 initial.

L'évolution de l'économie wallonne en 2000 et 2001

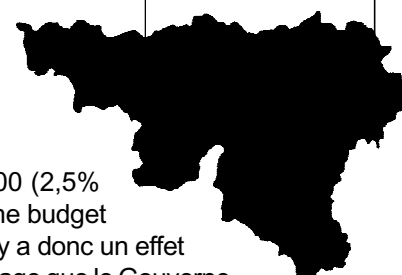


TABLEAU 1.6 : FINANCES PUBLIQUES RÉGIONALES

Milliards de BEF	1998	1999	2000	2001 initial
Recettes	174.8	191,3	184.6	199.9
Dépenses (hors charges)	170.3	182,2	178.8	190.3
Solde primaire	4,5	6,8	6,1	9.6
Charges de la dette	13,1	12,0	11,8	11.4
Solde net à financer	-8,6	-5,2	-5,7	-1.8
Dotation au fond d'égalisation				4.1
Ratios				
SNF/recettes	5,1	2,9	3,2	0,9
Charges/recettes	7,8	6,6	6,6	5,7

Sources : Exposé général des budgets, calcul UWE

TABLEAU 1.7 : RÉGION WALLONNE - BUDGET

	Budget 2000 Initial (mlns)	Croissance (en millions)	Budget 2001 (calcul UWE)	Croissance (en %)
Technologie et recherche	5.194	1.632	6.826	31,4
Tourisme	1.595	473	2.068	29,6
Transports	12.865	1.747	14.612	13,6
(Dont aéroports)		(529)		
Relations extérieures	2.092	260	2.352	12,4
Aménagement du territoire et logement	8.870	1.081	9.951	12,2
Actions sociales et santé	18.600	1.735	20.335	9,3
Agriculture et milieu rural	3.382	298	3.680	8,8
Pouvoirs locaux	42.844	2.412	45256	5,6
<i>Taux de croissance nominale du PIB</i>				5,1%
Travaux publics	15.198	714	15.912	4,7
Emploi et formation	25.481	952	26.533	3,7
Economie	12.411	365	12.776	2,9
<i>Taux d'inflation</i>				2,1%
Fonction publique	19.914	272	20186	1,4
Dont Dotations PW, Cabinets...		(130)		
Ressources naturelles et environnement	10.207	-128	10.077	-1,3
Finances		(6)		

Le fait le plus remarquable est la nette progression du budget "Technologie et recherche". Les budgets "Travaux publics", "Emploi et formation" et "Economie" connaissent une croissance modérée. La diminution du poste "Environnement" est le résultat de la mise en place de la Société publique de Gestion de l'Eau, dont le budget est "sorti" du budget de la Région.

Le budget 2001 initial affichait un déficit, mais celui-ci a pu être effacé lors de l'ajustement budgétaire de juin. Un report de solde plus important que celui qui avait été budgétisé et un rendement supérieur de la part de l'IPP ont permis de dégager de nouvelles marges budgétaires, 2,5 milliards et 3 milliards respectivement. Une partie de ces marges sera utilisée pour éviter le recours à l'emprunt. Dès lors, pour la première fois de son histoire, le budget de la Région wallonne sera en équilibre au terme de l'exercice 2001.

Le reste des marges a été affecté à des dépenses nouvelles. Il aurait sans doute été préférable de profiter de la conjoncture exceptionnelle de 2000 pour réduire l'endettement de la région plutôt que d'augmenter certaines dépenses, souvent récurrentes (fonds des communes, AWIPH...), et qu'il faudra donc continuer à financer dans des situations économiques moins clémentes.

En conclusion, la forte croissance exceptionnelle de 2001 permettra au Gouvernement de concilier l'inconciliable : une politique budgétaire qui n'accroîtra pas l'endettement de la région mais qui sera néanmoins légèrement expansionniste. Mais peut-être pas de la manière la plus efficiente puisque c'est la consommation publique qui a été favorisée, et non l'investissement (par exemple en infrastructures) ou le soutien à des politiques à retombées plus spécifiquement économiques.

1.4.3 L'activité économique en Wallonie en 2001 – prévisions du PIB

CHAPITRE 1

Comme cela a été détaillé dans les deux premières sections de ce chapitre, les prévisions économiques pour 2001 sont sans doute trop optimistes pour les Etats-Unis et l'Europe, au vu des indicateurs conjoncturels les plus récents.

Pour ce qui concerne la Wallonie, les indicateurs avancés de la Banque nationale ne sont, pour l'heure, pas non plus très optimistes pour le court terme.

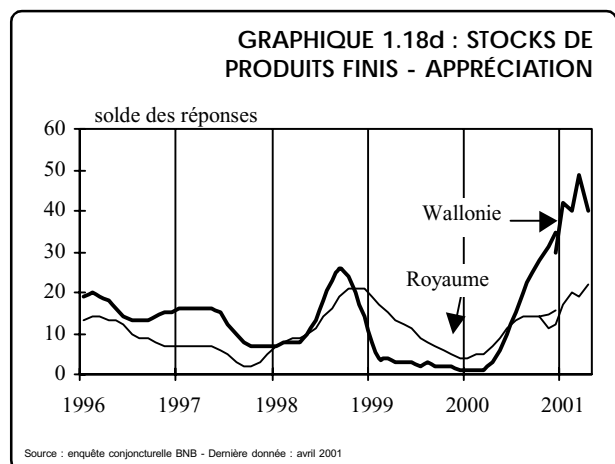
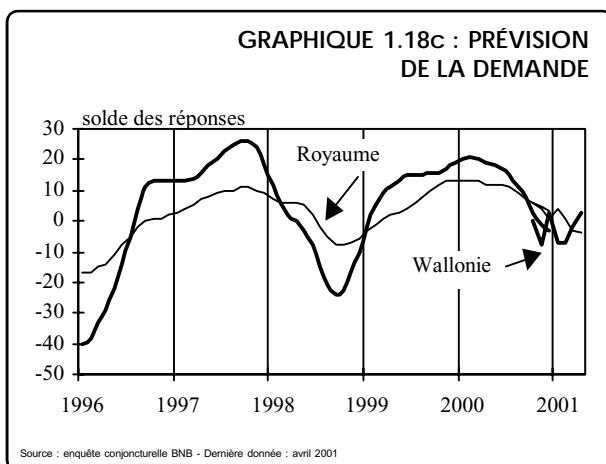
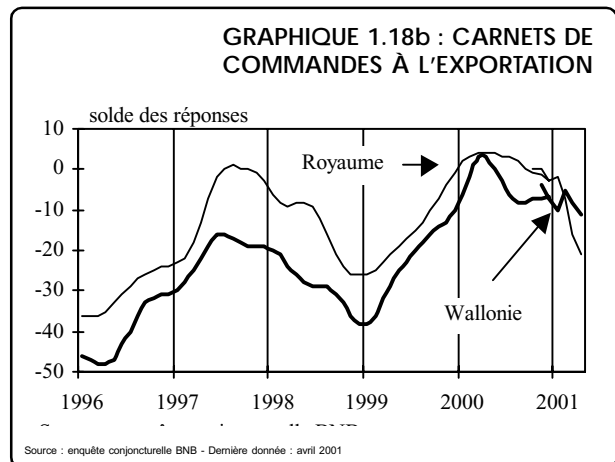
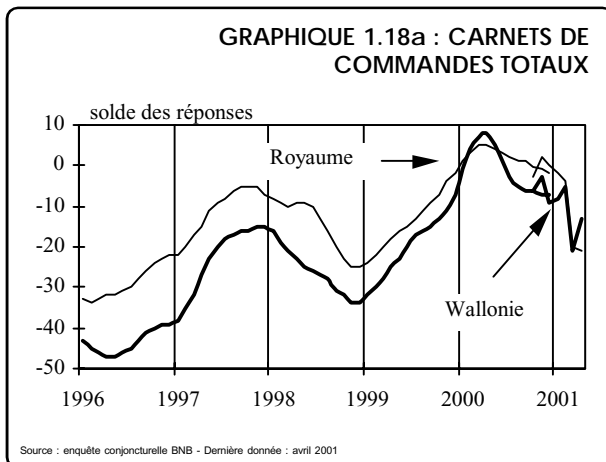
La courbe synthétique de l'activité manufacturière a connu la même détérioration au début de 2001 que celle du Royaume, (cfr. Graphique 1.5). On retrouve le même profil pour les carnets de commandes totaux (cfr Graphique 1.18a), mais une détérioration moindre pour les carnets de commandes à l'exportation (cfr Graphique 1.18b). L'évolution de la prévision de la demande (cfr Graphique 1.18c) suggère un arrêt dans la détérioration en Wallonie, ce qui est moins clair pour le Royaume.

Etant donné la place très en amont de l'économie wallonne dans le cycle conjoncturel européen, ces quelques frémissements des indicateurs prédictifs pourraient être les premiers signes du redressement conjoncturel attendu. Mais il est, bien entendu, encore trop tôt pour tirer des conclusions tranchées.

L'évolution de l'économie wallonne en 2000 et 2001



GRAPHIQUE 1.18 : INDICATEURS AVANCÉS DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE



L'appréciation des stocks est plus préoccupante. Comme le montre le Graphique 1.18d, elle est beaucoup plus importante en Wallonie que dans le reste du pays. Cela signifierait que la reprise de la demande se traduira d'abord par une diminution des stocks plutôt que par une augmentation de la production. Il faut cependant rester très prudent dans l'appréciation de cet indicateur, qui, étant donné l'aspect stratégique que représente la gestion des stocks pour une entreprise, pourrait être l'objet d'un biais vers le haut. Il n'en reste pas moins vrai qu'il existe habituellement un décalage entre la reprise de la demande et celle de la production. Ce qui conforte les perspectives d'une année 2001 économiquement terne.

Les perspectives pour les différentes composantes de la demande (consommation privée, investissements, exportations) sont assez similaires pour 2001: un ralentissement manifeste, mais aussi la présence des facteurs qui suggèrent que ce ralentissement ne devrait pas se traduire par une croissance nulle, voire négative.

En ce qui concerne la consommation privée, le sentiment de confiance des consommateurs en Wallonie (cfr. Graphique 1.20) a connu une nouvelle baisse depuis les derniers mois de 2001 mais reste à un niveau historiquement très élevé. La forte croissance de l'emploi, la réduction du chômage ainsi que la perspective de la réforme fiscale sont sans doute les principaux facteurs expliquant ce niveau élevé.

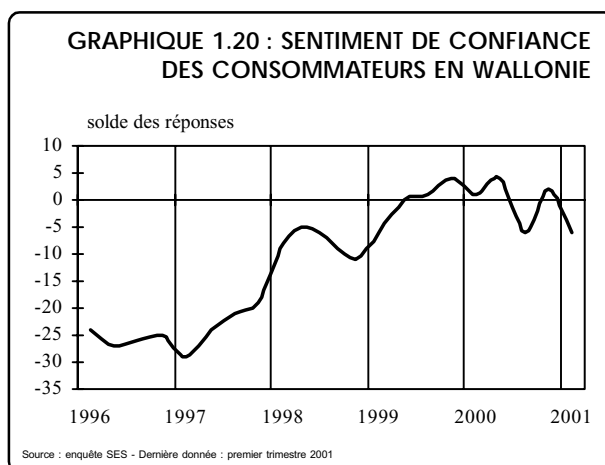
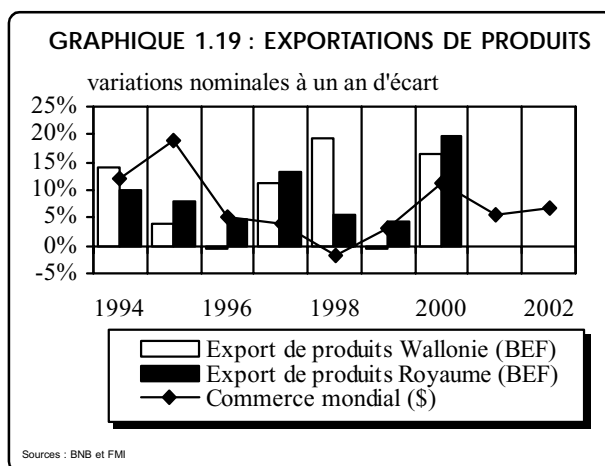
L'investissement devrait aussi connaître un ralentissement, compte tenu des perspectives de production moins élevées et de la récente diminution du taux d'utilisation des capacités de production (cfr. Graphique 1.9). D'un autre côté, le niveau du taux d'utilisation reste tout de même élevé tandis que les perspectives de demande semblent avoir cessé de se détériorer, et que le niveau des taux d'intérêt reste très favorable à l'investissement. L'investissement devrait donc continuer à croître en 2001, en dépit d'un ralentissement par rapport à l'année précédente.

La croissance du commerce mondial de produits devrait connaître un ralentissement substantiel, de 11,1% en 2000 à 5,4% en 2001, mais le Graphique 1.19 indique qu'elle devrait se maintenir à bon niveau au regard des années précédentes. L'euro devrait se stabiliser, voire s'apprécier légèrement. L'économie européenne, principale destination des exportations wallonnes, connaîtra en 2001 un ralentissement clair mais pas trop alarmant. Comme pour les autres composantes de la demande globale, les exportations devraient croître à un rythme moins soutenu en 2001 qu'en 2000, mais ne pas connaître une chute importante.

En conclusion, l'économie wallonne, après avoir souffert plus vite que d'autres régions ou pays du ralentissement provoqué par la hausse des prix pétroliers, les corrections des marchés boursiers et le ralentissement américain, devrait aussi bénéficier plus vite du retournement. En outre, tant la consommation privée que l'investissement devraient connaître un ralentissement, mais pas trop alarmant.

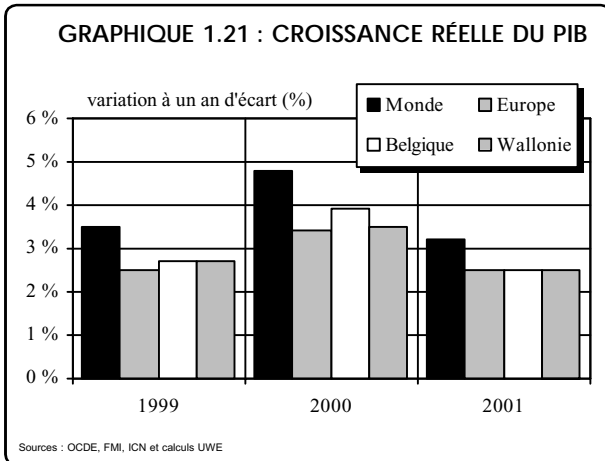
La croissance du PIB wallon en 2001 devrait donc être au moins aussi importante que celle de la Belgique, c'est-à-dire environ 2,5%, et sans doute très légèrement supérieure à celle de la moyenne européenne.

A plus long terme, l'économie wallonne devrait bénéficier des différents facteurs qui justifient le relatif optimisme des conjoncturistes : orientation de la politique monétaire, taux d'intérêts à long terme historiquement bas, politiques budgétaires légèrement expansionnistes, environnement international relativement porteur.



1.5 CONCLUSIONS : UNE CROISSANCE PLUS SOUTENUE MAIS AU PROFIL DÉCEVANT

Tant l'Union européenne que la Belgique et la Wallonie ont connu des taux de croissance relativement soutenus en 1999 et 2000, du moins en comparaison avec les années précédentes. Un ralentissement est déjà prévu dès l'année 2001, même si la croissance se maintiendra entre 2 et 2 ½ %, c'est-à-dire proche de la croissance tendancielle à long terme.



Cette évolution de l'économie européenne est pourtant quelque peu décevante. En effet, certains facteurs auraient pu laisser penser qu'elle était en mesure de connaître plusieurs années de croissance soutenue, un peu à l'image des USA lors des dix dernières années.

L'évolution de l'économie wallonne en 2000 et 2001



Après de nombreuses années d'assainissement, les fondamentaux des économies de l'UE (inflation, finances publiques, compétitivité, rentabilité...) sont à nouveau sains et solides, permettant des politiques éco-

nomiques (monétaires et budgétaires) nettement moins restrictives. En outre, l'introduction des nouvelles technologies dans les processus économiques et les gains de productivité y afférents auraient dû aussi induire des taux de croissance plus importants.

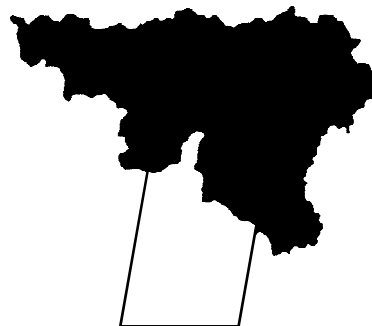
Jusqu'à présent, il n'en a rien été. Après deux années d'accélération de la croissance, l'économie européenne connaît déjà un ralentissement en 2001, et le ralentissement de l'économie américaine n'est sans doute qu'une partie de l'explication. D'autres facteurs doivent retarder le décollage tant attendu de l'économie européenne. Hasardons quelques pistes : le mini-choc énergétique, une politique monétaire sans doute trop frileuse, mais aussi et surtout une rigidité encore trop grande des rouages de nos économies, notamment sur le marché du travail et, dans une moindre mesure, sur le marché des biens et des produits.

L'économie wallonne, très ouverte sur l'Europe et le reste du monde, est directement influencée par les évolutions de l'économie internationale. Trop sans doute, en raison d'une structure d'activités où les fortes fluctuations de la production des biens intermédiaires et de l'industrie traditionnelle sont insuffisamment contre-balançées par une activité et des prix plus stables dans des secteurs plus porteurs.

Dès lors, si elle veut résorber le retard de croissance et de développement qu'elle a accumulé pendant les années 80, la Région wallonne doit plus encore que d'autres régions mettre en œuvre les réformes structurelles qui lui permettront de réorienter son activité économique. Sans cela, comme tente de l'illustrer le chapitre 2, les objectifs indiqués dans le Contrat d'Avenir ne pourront être que très difficilement atteints.

CHAPITRE 2

SUR LA VOIE DU RATTRAPAGE ÉCONOMIQUE



*RAPPORT 2001 SUR
LA SITUATION ÉCONOMIQUE
DE LA WALLONIE*

CHAPITRE 2 : SUR LA VOIE DU RATTRAPAGE ECONOMIQUE

CHAPITRE 2

2.1 LE DOUBLE OBJECTIF DU CONTRAT D'AVENIR

Le Contrat d'Avenir pour la Wallonie a fixé un double objectif économique chiffré à la politique du Gouvernement wallon d'ici 2010, à savoir rejoindre la moyenne européenne en termes de :

Sur la voie
du rattrapage
économique

- ✓ PIB par habitant (c'est-à-dire la valeur ajoutée produite en Wallonie sur le nombre de personnes habitant la Wallonie)
- ✓ Taux d'emploi (c'est-à-dire le nombre de personnes qui ont un travail sur la population en âge de travailler (15-64 ans)).



Tout indicateur a ses limites. Par exemple, l'indicateur " **PIB/habitant** " ne prend pas en compte la contribution au *revenu*³ de la Wallonie qu'apportent les Wallons qui travaillent en dehors de la Wallonie (principalement à Bruxelles), et qui sont au nombre de 185.000.

En outre, cet indicateur est tributaire du calcul du taux de change utilisé pour les comparaisons internationales, à savoir le taux de parité de pouvoir d'achat (PPA). Les séries sont aussi exprimées en terme nominal, ce qui signifie qu'elles peuvent refléter les différentiels d'inflation, bien que le taux PPA devrait en gommer une bonne partie.

Enfin, la comparaison avec l'Europe fait dépendre l'indicateur de l'évolution de l'Europe elle-même : caricaturalement, rattraper une Europe en déclin peut être moins bénéfique pour la population d'une région qu'un écart qui se creuse avec une Europe en plein essor.

Néanmoins, l'indicateur PIB/habitant reste un bon étalon de mesure à la fois du bien-être de la population d'une région et de son dynamisme économique.

L'indicateur " **taux d'emploi** ", sur lequel on a peut-être moins insisté lors des débats sur le Contrat d'Avenir, est peut-être un indicateur plus sûr pour refléter l'état de vitalité et de bien-être d'une économie, même régionale. D'abord il évite l'écueil de la non-comptabilisation des emplois occupés par des Wallons à Bruxelles.

Ensuite, cet indicateur vaut par lui-même, c'est-à-dire qu'il n'a pas besoin d'être comparé à un autre indicateur pour être parlant. Si une région affiche un taux d'emploi de 50%, cela veut dire qu'une personne en âge de travailler doit pourvoir aux besoins d'au moins une autre personne de la même population (sans compter la population au-dessous de 15 ans et au-dessus de 64 ans). Nulle nécessité de comparer ce chiffre à celui d'autres entités pour comprendre que la situation est difficilement tenable à terme si l'économie ne génère pas les ressources suffisantes pour faire face aux besoins de la population qui n'est pas au travail.

Enfin, cet indicateur repose sur des données moins discutables : le nombre d'emplois, et la population en âge de travailler. La marge d'incertitude statistique est ici moins grande que pour d'autres indicateurs. A une réserve près, qui est tout de même de taille. Idéalement, le nombre d'emplois devrait être calculé en "équivalent temps plein". Un même taux d'emploi n'a pas la même signification économique s'il compte beaucoup ou peu d'emplois à temps partiel. Si les séries " équivalent temps plein " existent désormais pour presque tous les pays, ce n'est en revanche pas le cas pour les comparaisons régionales au niveau européen.

³ En principe, les options " valeur ajoutée " et " revenu " du PIB devraient coïncider. Mais, pour ce faire, il faudrait établir une " balance courante " complète de la Wallonie, incluant les transferts de revenus entre la Wallonie et " le reste du monde ", y compris Bruxelles.

2.2 EVOLUTION ET NIVEAU ACTUEL DES DEUX INDICATEURS

2.2.1 Le PIB par habitant

Le Graphique 2.1, qui reprend l'évolution de l'indice du PIB/habitant (Union Européenne = indice 100), illustre une autre difficulté d'interprétation de cette série, à savoir des ruptures statistiques, dues à des chocs exogènes. La brusque rupture entre 1991 et 1993 est due d'abord à l'inclusion de l'ancienne Allemagne de l'est dans les statistiques, et ensuite, pour 1992 et 1993 probablement aux différentes crises du Système Monétaire Européen (SME).

Durant les périodes de part et d'autre de ces années de "rupture", on peut observer qu'entre 1980 et 1990, le PIB/habitant de la Wallonie a presque constamment décliné par rapport à la moyenne européenne. Cette période correspond à celle des profondes restructurations industrielles qui se sont opérées dans la région. Entre 1993 et 1995, le déclin a repris mais à un rythme beaucoup plus lent. Entre 1996 et 1998, le niveau de richesse de la région s'est à peu près stabilisé aux alentours de l'indice 88 (toujours avec l'UE=100).

La dernière donnée officielle d'Eurostat (l'institut de statistique de la Commission européenne) date de 1998. Pour les années 1999 et 2000, nous sommes contraints de procéder par approximations successives.

On peut d'abord constater que la part absolue (et non par habitant) du PIB de la Wallonie dans le PIB total de l'UE suit la même évolution que le PIB/habitant (cfr. Graphique 2.2). L'indicateur PIB peut donc être utilisé comme une bonne approximation du PIB/habitant.

L'étape suivante du raisonnement qui devrait permettre une approximation de l'évolution du PIB/hab pour 1999 et 2000 le ramène en Belgique. Le Graphique 2.3 montre que la part du PIB wallon dans le total belge a décliné entre 1981 et 1997 pour se stabiliser en 1997 et 1998.

Comme pour le PIB publié par Eurostat, la série s'arrête en 1998, mais le Graphique 2.3 montre aussi que l'évolution de la part du chiffre d'affaires (CA) généré par la Wallonie dans le total du Royaume est une bonne approximation pour l'évolution de la part du PIB.

On constate que pour 1999, la part du CA wallon s'est stabilisée dans le total du Royaume, pour connaître une légère baisse en 2000, mais qui peut simplement traduire l'avance dans le cycle conjoncturel dont témoigne habituellement l'économie wallonne.

Il en ressort donc que la part du PIB wallon est vraisemblablement restée à peu près stable dans le total du Royaume en 1999 et 2000.

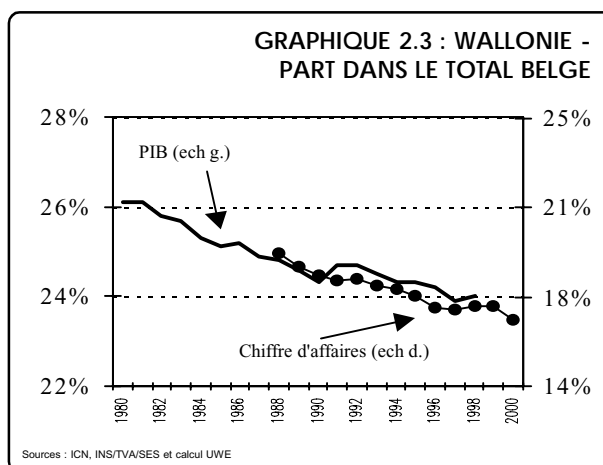
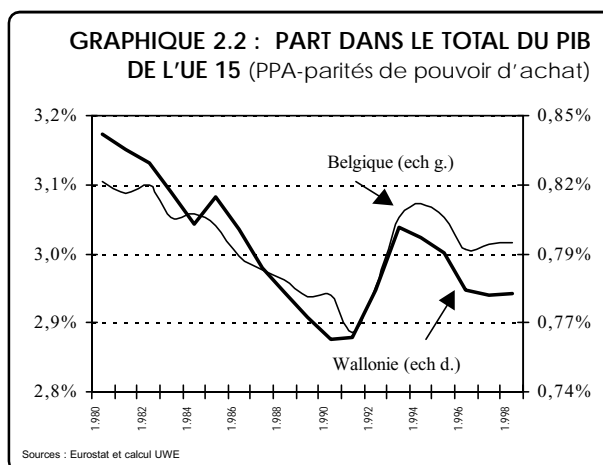
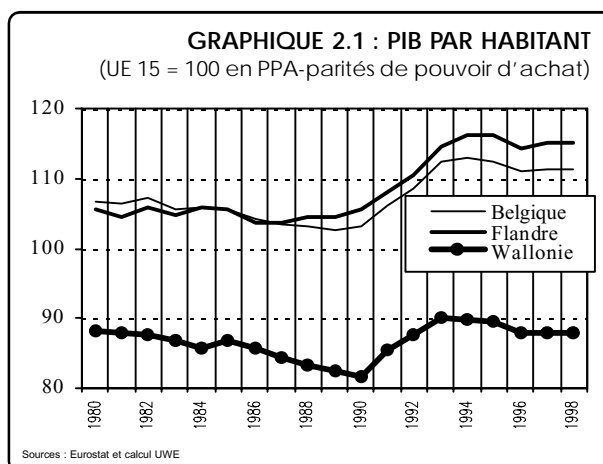


TABLEAU 2.1 : EVOLUTION DU PIB EN COMPARAISON AVEC LA MOYENNE EUROPÉENNE (PPA-parités de pouvoir d'achat)

	1980		1998	
	WALLONIE	BELGIQUE	WALLONIE	BELGIQUE
PIB / hab (UE 15 = 100)	88.1	106.8	87.9	111.3
Part dans PIB UE 15	0.84%	3.10%	0.78%	3.02%

Sources : Eurostat et calculs UWE

Compte tenu des taux de croissance légitimement meilleurs de l'économie belge par rapport à la moyenne européenne durant ces deux années-là, il est aussi réaliste de faire l'hypothèse que la part de l'économie

Sur la voie du rattrapage économique

wallonne dans l'économie de l'UE s'est au moins stabilisée durant cette période.

TABLEAU 2.2 : CROISSANCE NOMINALE DU PIB EN MONNAIE NATIONALE (PPA pour UE-15)

	1980-98	1993-98
UE - 15	7.8	4.6
Wallonie	5.2	3.3
Belgique	5.6	3.8

Sources : ICN, Commission européenne et calculs UWE

En conclusion, cette brève analyse de l'évolution du PIB wallon par rapport à celle de l'UE (tant en valeur absolue que par habitant) permet certains constats :



- ✓ Les profondes restructurations qu'a connu le secteur industriel wallon se sont traduites par une détérioration du niveau d'activité de l'économie wallonne et donc du niveau de vie relatif de sa population.
- ✓ La détérioration semble avoir été enrayée au milieu des années 90.
- ✓ Depuis 1998, l'économie wallonne fait à peu près jeu égal avec la moyenne européenne, mais les chiffres ne témoignent pas encore d'un retournement clair de tendance.

2.2.2 Le taux d'emploi

Peut-être de manière encore plus aiguë que dans les autres domaines, le manque de cohérence et le retard dans la mise à jour des statistiques du marché du travail rendent difficile le travail d'analyse et nécessitent clarification et prudence.

Les statistiques européennes et nationales divergent en raison de différences méthodologiques pour le calcul des populations (en âge de travailler, actives) à partir des enquêtes et pour la définition du chômage. Mais même au niveau européen, selon les sources (Eurostat, Direction Générale de l'emploi ou Direction Générale de l'économie), les chiffres peuvent différer. Il en est de même au niveau belge, où il existe des différences selon les sources : fédérales (INS, Ministère du travail, ONEM) ou régionales (FOREM). Il s'agit donc de clairement préciser les sources utilisées, et de comparer ce qui est comparable.

Le Tableau 2.3 reprend les statistiques publiées par la Banque Régio d'Eurostat. Selon ces statistiques, en 1999, le taux d'emploi en Wallonie était de 55,5% en Wallonie contre 59,5% en Belgique, et 63% pour l'Union Européenne. L'écart est important.

TABLEAU 2.3 : POPULATION EMPLOI-CHÔMAGE 1999

	EU 15	Belgique	Wallonie
Taux de participation (pop. active / pop. en âge de travailler)	69,4%	65,0%	63,5%
Taux d'emploi (emploi / pop. en âge de travailler)	62,8%	59,4%	55,6%
Taux de chômage (chômage / pop. active)	9,5%	8,6%	13,3%
Taux de dépendance (pop. - emploi / emploi)	1,38	1,56	1,78

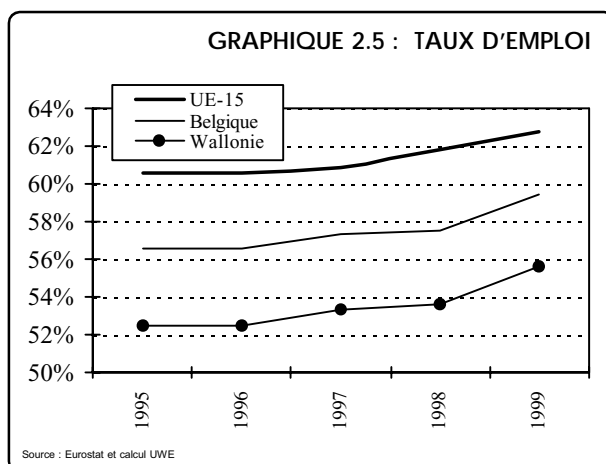
Sources : Eurostat, banque de données Régio, enquêtes sur les forces de travail et calculs UWE

En effet, pour atteindre le niveau européen, toujours en 1999, la Wallonie aurait dû compter 13% de personnes occupées en plus, soit près de 154.000 postes. Il faut rappeler que la Wallonie a connu, en moyenne, une croissance du nombre d'actifs occupés de 0,3% par an entre 1993 et 1998.

Toujours selon la source européenne, le taux de participation (c'est-à-dire la population active (emploi et chômage) sur la population en âge de travailler) est aussi inférieur en Wallonie (63 ½ %) tant par rapport à la Belgique (65%) que l'Union européenne (69,5%). Le taux de chômage est, quant à lui, très supérieur en Wallonie 13, 3% contre 8,6% en Belgique et 9,5% dans l'Union.

A propos de ces derniers chiffres, on entend parfois l'argument que si la Flandre compte moins de chômeurs au sens strict du terme, elle abrite en revanche une plus grande part de personnes sans emploi mais faisant partie de la population active comme chômeurs non demandeurs d'emplois, pré-retraités, personnes reprises dans les programmes de remise au travail etc. L'argument est fondé. En effet, si on considère la répartition par région du nombre de personnes indemnisées par l'ONEM, la Wallonie en compte 38% (pour 33% de la population) et la Flandre 52% pour 58%, alors que sur base de la répartition du chômage, la répartition est de 47% pour la Wallonie et 38% pour la Flandre.

Ces nuances importantes ne peuvent cependant masquer le déficit d'emplois dont souffre la Wallonie et que reflète le taux d'emploi, qui est le ratio de deux séries statistiques prêtant le moins à discussion. Il est, en outre, et comme on l'a déjà souligné, un indicateur éclairant sur la vitalité d'une économie et plus largement sur la capacité de celle-ci à subvenir aux besoins de toute la population.



2.2.3 Conclusion : le lien entre les deux indicateurs

Un peu d'algèbre permet de montrer le lien étroit qui existe entre ces deux indicateurs, PIB/habitant et taux d'emploi, et visualiser les points faibles de l'économie wallonne :

PIB/hab	=	PIB/emploi	*	Emploi/pop 15-64	*	pop 15-64 / hab
87 ,9%	=	103%	*	87%	*	99%

La petite équation reprise ci-contre montre que le PIB par habitant dépend

de la productivité du travail (PIB /emploi), du taux d'emploi (emploi/pop 15-64), et de l'importance de la population en âge de travailler dans le total de la population (pop 15-64/hab).

Les performances de l'économie wallonne relatives à l'Union Européenne (indice=100) montrent que la productivité du travail est un point fort de la région, mais que le taux d'emploi est nettement plus bas, tandis que les conditions démographiques jouent un rôle mineur.

Comme les projections qui sont présentées dans les prochaines sections le suggéreront, les deux objectifs fixés par le Contrat d'Avenir n'ont probablement pas tenu compte de cette relation. En d'autres termes, la réalisation de l'objectif PIB/hab n'impliquera pas que l'objectif taux d'emploi soit automatiquement atteint.

Pour affiner l'analyse, le taux d'emploi peut lui-même être subdivisé entre l'inverse du taux de chômage (ou emploi/population active) et le taux de participation (population active / pop 15-64).

PIB/hab	=	PIB/empl	*	Empl / pop. Active (ou 1-tx de chômage)	*	pop. Act. /pop 15-64	*	pop 15-64 / hab
87 ,9%	=	103%	*	96%	*	91%	*	99%

Cette nouvelle décomposition montre clairement

que, pour atteindre les objectifs fixés par le Contrat d'Avenir, il faut, et ce sera la conclusion de cette section :

- augmenter le taux de participation ;
- et, surtout, que cette augmentation ne se traduise pas par une augmentation du chômage mais de l'emploi.

2.3 LES ÉTAPES POUR ATTEINDRE LE DOUBLE OBJECTIF

CHAPITRE 2

2.3.1 Le chemin de croissance nécessaire pour atteindre le double objectif

A notre connaissance les objectifs économiques chiffrés fixés par le Contrat d'avenir pour la Wallonie n'ont encore fait l'objet d'aucune étude économétrique qui aurait évalué les implications concrètes de la réalisation de ces objectifs pour l'économie wallonne.

Devant ce vide de support "scientifique", il a paru utile de tracer – même à traits grossiers – un chemin de croissance du PIB pour atteindre le double objectif.

Les projections qui sont présentées dans cette section restent rudimentaires (même si la méthodologie et le raisonnement qui les sous-tendent sont rigoureux) et mériteraient bien évidemment d'être affinées. Elles n'ont pour but que de poser quelques bornes afin d'alimenter et guider le débat, et – espérons-le – susciter l'intérêt de services spécialisés pour un approfondissement de ces questions.

Sur la voie
du rattrapage
économique

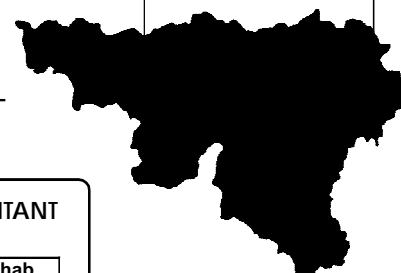


TABLEAU 2.4 : PROJECTION DE L'OBJECTIF DE RATTRAPAGE DU PIB PAR HABITANT

	PIB (spa)							PIB/hab.
	WALLONIE			EUROPE			WALLONIE/ EUROPE	WALLONIE
	Croissance nominale en %	Déflateur	Croissance réelle en %	Croissance nominale en %	Déflateur	Croissance réelle en %	Sur croissance réelle	UE-15= 100
1998				4,9				88
1999	3,7	1,0	2,7	4,1	1,5	2,5	1,1	88
2000	4,9	1,4	3,5	4,9	1,5	3,4	1,0	88
2001	6,5	2,3	4,2	5,0	2,1	2,8	1,5	89
2002	6,5	1,9	4,6	5,0	2,0	2,9	1,6	90
2003	6,1	2,0	4,1	4,7	2,0	2,7	1,5	91
2004	6,1	2,0	4,1	4,7	2,0	2,7	1,5	93
2005	6,1	2,0	4,1	4,7	2,0	2,7	1,5	94
2006	6,1	2,0	4,1	4,7	2,0	2,7	1,5	95
2007	6,1	2,0	4,1	4,7	2,0	2,7	1,5	96
2008	6,0	2,0	4,0	4,7	2,0	2,7	1,5	97
2009	6,0	2,0	4,0	4,7	2,0	2,7	1,5	99
2010	6,0	2,0	4,0	4,7	2,0	2,7	1,5	100

Les résultats de la projection pour l'objectif " PIB/habitant "

Pour ce qui concerne le rattrapage du PIB par habitant, le Tableau 2.4 et le Graphique 2.6 présentent un chemin de croissance du PIB calculé de manière purement arithmétique à partir du dernier chiffre officiel, à savoir 1998.

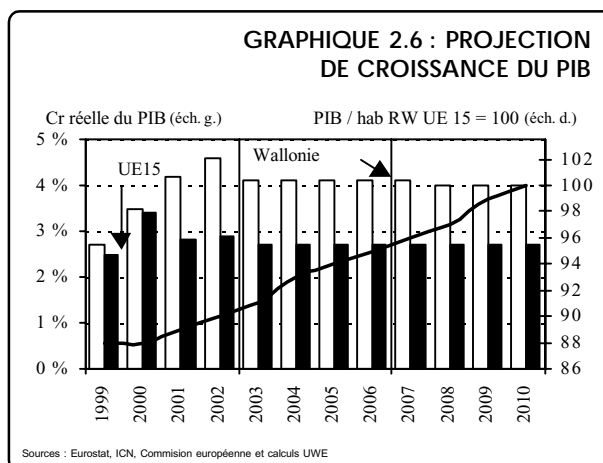
Les différentes hypothèses qui ont été posées sont les suivantes. La source pour la croissance nominale, réelle, et le déflateur pour l'Union Européenne entre 1999 et 2002 est la prévision économique de la Commission européenne. A partir de 2003, le chemin de croissance de l'UE est extrait d'une récente étude menée par la DG " affaires économiques et financières " sur le sujet ⁴. Le déflateur du PIB retenu pour la même période est l'objectif d'inflation de la Banque centrale européenne, à savoir 2%. Pour la Wallonie, ce sont les estimations UWE qui ont été retenues pour le PIB des années 1999 et 2000. A partir de 2001, les taux de croissance présentés dans le Tableau 2.4 sont les taux que devrait réaliser l'économie wallonne pour rejoindre la moyenne européenne du PIB par habitant d'ici 2010.

⁴ K. Mc Morrow and W. Roeger, " Potential Output : measurement methods, " New " economy influences and Scenarios for 2001-2010 – A comparison of the EU15 and the US, economic papers, n°150, European Commission.

Selon cette projection, encore une fois purement arithmétique, l'économie wallonne devrait croître, à partir de 2001, une fois et demi plus vite que la moyenne européenne, soit 6,5% en terme nominal (4,5% en terme réel) en 2001 et 2002, et de 6% en nominal (4% réel), entre 2003 et 2010.

Cela paraît un objectif difficile à atteindre dans la mesure où la croissance moyenne de l'économie wallonne entre 1993 et 1998 a été en terme nominal de 3,3% et en terme réel de 1,3%.

On peut aussi ajouter que, selon les dernières projections à moyen terme du Bureau fédéral du plan belge, l'économie belge connaîtrait entre 2001 et 2006 une croissance réelle de 2,7% et une croissance nominale de 4,9%.



Les résultats de la projection pour l'objectif "taux d'emploi"

Une projection arithmétique similaire a été effectuée pour l'objectif du taux d'emploi.

Les statistiques de départ sont celles de 1999 publiées par la banque Régio d'Eurostat. Un taux d'emploi pour l'Union européenne a été calculé à partir des projections à court terme publiées par la DG "affaires économiques et financières"⁵ et les prévisions à moyen terme tirées de la même étude que celles utilisées pour la projection du PIB⁶.

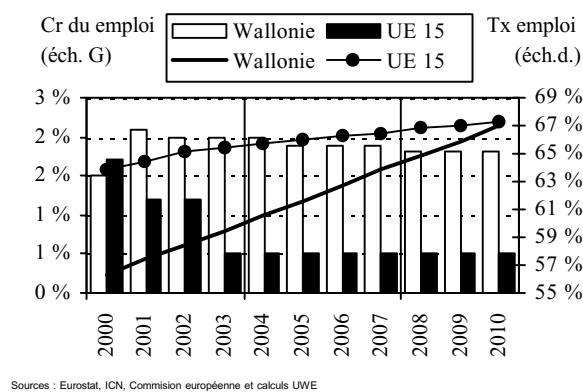
Pour ce qui concerne la Wallonie, l'année 2000 a été estimée à partir des données fournies par la dernière enquête sur la force de travail. La projection commence donc à partir de 2001. De 2001 à 2010, a été appliqué au taux d'emploi wallon une progression linéaire pour qu'il rejoigne le taux d'emploi européen en 2010. On a posé l'hypothèse que la population active de la Wallonie croîtrait au même rythme que celle de l'UE. La croissance de l'emploi nécessaire pour atteindre l'objectif de taux d'emploi a été calculée par différence.

Cette projection (qui est reprise au Tableau 2.5 et illustrée au Graphique 2.7) indique que l'emploi en Wallonie devrait croître de près de 2% entre 2001 et 2006, puis de 1 ¼ % jusqu'en 2010, soit entre 3 et 4 fois plus vite que la moyenne européenne. Ici également, l'objectif semble difficile à atteindre dans la mesure où l'emploi en Wallonie a crû de 0,3% entre 1993 et 1998.

TABEAU 2.5 : PROJECTION DE L'OBJECTIF DE RATTRAPAGE DU TAUX D'EMPLOI

	Taux d'emploi (%)		Croissance de l'emploi (%)		
	Wallonie	UE-15	Wallonie	UE-15	Wallonie/UE-15
1999	55,6	62,8			
2000	56,3	63,8	1,5	1,7	0,88
2001	57,4	64,5	2,1	1,2	1,71
2002	58,4	65,2	2,0	1,2	1,68
2003	59,5	65,5	2,0	0,5	3,97
2004	60,6	65,7	2,0	0,5	3,90
2005	61,6	66,0	1,9	0,5	3,84
2006	62,7	66,3	1,9	0,5	3,78
2007	63,8	66,5	1,9	0,5	3,72
2008	64,9	66,8	1,8	0,5	3,66
2009	65,9	67,0	1,8	0,5	3,60
2010	67,0	67,3	1,8	0,5	3,55

GRAPHIQUE 2.7 : PROJECTION DE CROISSANCE DE L'EMPLOI



⁵ Spring 2001 Forecasts for 2001-2002, European economy, supplement A, N°3/4 – March/April 2001

⁶ K. Mc Morrow and W. Roeger, cfr supra.



Les résultats des deux projections (PIB/habitant et taux d'emploi), confirment que les deux objectifs ayant été fixés sans analyse préalable et de manière presque indépendante, atteindre l'un n'équivaudra sans doute pas à atteindre l'autre. La croissance de l'emploi exigée pour rencontrer l'objectif du taux d'emploi impliquera vraisemblablement des taux de croissance de l'activité (du PIB) plus importants que ceux indiqués dans la projection "PIB/habitant".

Ce serait bien entendu une étude intéressante à mener que de calculer les taux de croissance du PIB nécessaires à la réalisation de l'objectif "taux d'emploi", mais elle n'a pu être menée dans le cadre de la préparation du présent rapport.

Conclusion

Les résultats de deux projections sont clairs : la réalisation du double objectif – rejoindre la moyenne européenne du PIB/habitant et du taux d'emploi d'ici 2010 – nécessitera une augmentation substantielle du rythme de croissance à long terme de l'économie wallonne. Pour tout dire, des taux de croissance qu'elle n'a sans doute plus connus depuis les années 60.

Une économie n'augmente pas son potentiel de croissance avec une telle ampleur du jour au lendemain. Un tel changement de rythme nécessite une mobilisation de toutes les forces économiques et sociales pendant de longues années avant de voir les premiers résultats tangibles.

Certains pays ou régions y sont parvenus, tels l'Irlande ou les Pays-Bas, ou encore certaines régions d'Espagne, mais sur une période plus longue que 7 ou 8 ans.

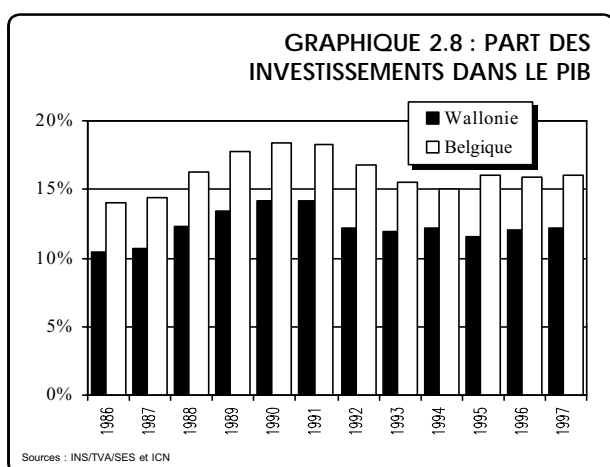
Loin de les décourager, les résultats de ces projections doivent inciter les principaux acteurs politiques, économiques et sociaux de la région, d'abord à mesurer le chemin à parcourir, et ensuite à prendre de manière urgente les dispositions nécessaires, en sachant, sur base des expériences menées dans d'autres pays ou régions, que si les mesures appropriées sont prises, sur une vaste échelle et dans la durée, elles permettront d'atteindre les objectifs de rattrapage économique.

2.3.2 Les moyens pour y parvenir : augmenter le potentiel de croissance

Dans ce contexte, il faut insister à nouveau sur le message argumenté dans le précédent rapport économique de l'UWE : tous les efforts doivent converger vers un seul objectif : développer et améliorer le stock des facteurs de production - le capital physique (les machines, infrastructures..), le capital immatériel (R&D, innovation) et la main-d'œuvre - et ce afin d'augmenter le potentiel de croissance de l'économie wallonne.

Peut-être est-il encore nécessaire de démontrer par l'absurde cette nécessité. On peut en effet facilement mettre en parallèle les modestes performances de croissance de l'économie wallonne sur les dernières années et l'évolution des différents facteurs de production.

Pour ce qui concerne l'investissement, le Graphique 2.8 montre que le taux d'investissement (investissement sur valeur ajoutée) a été, au cours des dix dernières années, systématiquement inférieur en Wallonie, en comparaison avec l'ensemble du Royaume : il a été en moyenne de 12,3% contre 16,2% pour la Belgique.



En termes de croissance, l'investissement a augmenté de 5,9% en moyenne annuelle durant la période 1985-2000, contre 6,5% pour la Belgique sur la même période.

En matière de R&D, le Tableau 2.6 montre que la Wallonie consacre moins de ressources publiques que d'autres régions ou pays. Des efforts ont été fournis dans les dernières années, notamment à l'occasion du

TABLEAU 2.6 : DÉPENSES DE R&D EN % DU PIB

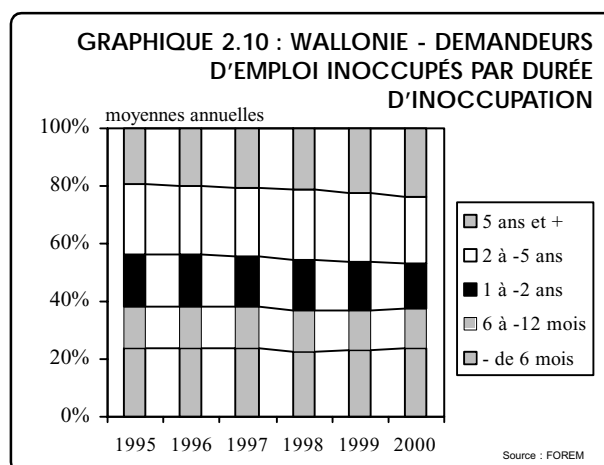
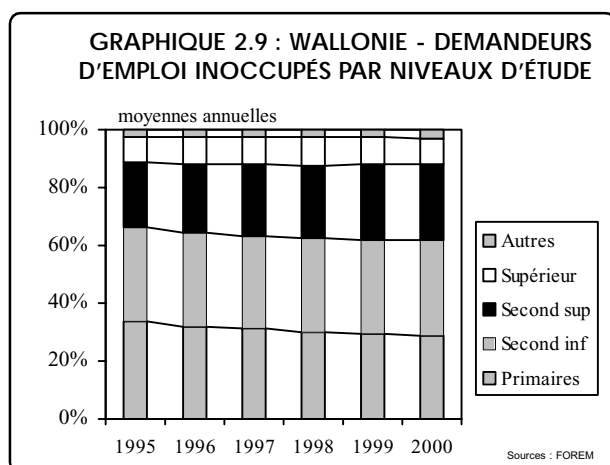
	Entreprises		Gouvernement		Enseign. supérieur		Total	
	1995	1997	1995	1997	1995	1997	1995	1997
Eurozone	1.17	1.15	0.33	0.3	0.39	0.38	1.89	1.85
Belgique	1.25	1.31	0.06	0.06	0.44	0.44	1.78	1.84
Flandre	1.23	1.32	0.05	0.05	0.38		1.69	
Wallonie	1.17	1.2	0.03	0.03	0.43		1.65	
France	1.43	1.35	0.49	0.45	0.39	0.38	2.35	2.21
Pays-Bas	1.09	1.11	0.38	0.35	0.6	0.56	2.08	2.04
Allemagne	1.53	1.55	0.35	0.34	0.42	0.41	2.3	2.29

Sources : Eurostat new cronos

budget 2001 (cfr. section 1.4.2). De même, certaines initiatives ont été prises afin de mieux coordonner les acteurs de la recherche pour leur permettre d'atteindre une masse critique, de mieux valoriser les résultats de leurs travaux, et avoir une meilleure perception des demandes des entreprises à l'égard de la recherche. Mais ces mesures doivent être encore fortement amplifiées.

En ce qui concerne le capital humain, la Wallonie souffre de caractéristiques pénalisantes sur le plan du chômage (un chômage majoritairement de longue durée et non qualifié, cfr. Graphique 2.9 et Graphique 2.10) et de pénuries de main-d'oeuvre qualifiée.

Ici aussi, des efforts ont été faits pour améliorer la formation et la capacité de réaction du marché du travail (notamment via le nouveau contrat de gestion du FOREM). Mais ici aussi la stratégie doit être plus large et amplifiée.



Comme on peut le constater par l'évocation de ces quelques initiatives, il y a une prise de conscience au sein de la société wallonne de la nécessité d'augmenter, de développer et d'améliorer la capacité de produire et innover en Wallonie. Mais ces initiatives sont sans doute encore trop parcellaires, limitées en moyens et insuffisamment relayées et amplifiées par tous les acteurs économiques et sociaux de la région.

2.3.3 Favoriser le développement du secteur économique privé marchand

Il est aussi sans doute impératif de rappeler une réalité de base : c'est le développement du secteur économique privé marchand qui permettra le rattrapage économique de la Wallonie. Ce n'est en effet pas le gonflement de la fonction publique ou des organismes parastataux qui créera la valeur ajoutée (dont les exportations) et les emplois durables dont la Wallonie a besoin.

Les derniers comptes régionaux publiés par l'ICN (Institut des Comptes Nationaux) fournissent, à ce sujet, des indications éclairantes, qui sont reprises dans le Tableau 2.7.

TABLEAU 2.7 : VALEUR AJOUTÉE AUX PRIX DE BASE (prix courants)

PART DANS LE TOTAL EN 1998				
	BXL	Flandre	Wallonie	Royaume
Sociétés non financières	55,9%	66,0%	54,1%	61,1%
Sociétés financières	18,8%	4,3%	4,2%	7,1%
Administrations publiques	16,0%	12,2%	20,0%	14,9%
Ménages	12,2%	21,2%	25,5%	20,5%
Institutions sans but lucratif au service des ménages	1,7%	0,9%	0,8%	1,0%
Intermédiation financière	-4,6%	-4,6%	-4,6%	-4,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
CROISSANCE NOMINALE 1995/98				
	BXL	Flandre	Wallonie	Royaume
Sociétés non financières	9,6%	11,9%	8,4%	10,7%
Sociétés financières	27,7%	17,4%	20,8%	23,0%
Administrations publiques	8,5%	7,8%	10,1%	8,2%
Ménages	9,3%	9,4%	9,4%	9,4%
Institutions sans but lucratif au service des ménages	11,4%	11,8%	15,7%	12,4%
Intermédiation financière	12,6%	11,4%	9,8%	11,2%
Total	12,3%	11,1%	9,4%	10,8%
CONTRIBUTION A LA CROISSANCE NOMINALE 1995 -98				
	BXL	Flandre	Wallonie	Royaume
Sociétés non financières	44,9%	70,3%	48,4%	60,5%
Sociétés financières	37,4%	6,3%	8,4%	13,5%
Administrations publiques	11,5%	8,9%	21,3%	11,5%
Ménages	9,4%	18,3%	25,4%	18,0%
Institutions sans but lucratif au service des ménages	1,6%	1,0%	1,3%	1,2%
Intermédiation financière	-4,7%	-4,7%	-4,8%	-4,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Sources : ICN et calculs UWE

Sur la voie
du rattrapage
économique



Alors qu'en Flandre, les sociétés non-financières (donc, grosso modo, le secteur privé productif) compte pour plus de 65% de la valeur ajoutée totale (régionale), il ne compte en Wallonie que pour 54%.

Par contre, la valeur ajoutée des administrations publiques représente 20% en Wallonie contre 12% en Flandre. On peut argumenter qu'une partie de fonctionnaires de la région flamande est localisée à Bruxelles et contribue à la création de richesse qui est comptabilisée à cet endroit. Mais cet ajustement ne devrait pas altérer fondamentalement le rapport.

Plus éclairant encore, ce même secteur " sociétés non financières " a contribué pour 70% de la croissance économique flamande entre 1995 et 1998, contre seulement 48% en Wallonie. En revanche, la contribution des administrations publiques s'est élevée à 21% en Wallonie sur la même période, alors qu'elle s'est limitée à 9% en Flandre.

TABLEAU 2.8 : STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPÉE AU LIEU DE DOMICILE (2000)

	Bruxelles Capitale	Région flamande	Région wallonne	Belgique
Secteur privé (ouvriers)	20,5%	30,1%	25,4%	27,9%
Secteur privé (employés)	40,3%	31,5%	30,6%	31,9%
Secteur public (fonctionnaires)	22,9%	22,8%	28,1%	24,4%
Indépendants	12,0%	8,8%	9,5%	9,3%
Employeurs	3,5%	4,6%	4,5%	4,5%
Aidant familial	0,9%	2,3%	1,9%	2,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : INS EFT

C'est donc sans surprise, si on se tourne vers les statistiques de l'emploi par grands secteurs institutionnels (cfr. Tableau 2.8), que l'on constate que l'emploi salarié privé représente, en Flandre, 62% de l'emploi intérieur total et 73% de l'emploi salarié, tandis qu'en Wallonie il représente respectivement 56% et 67%.

En d'autres termes, l'emploi dans le secteur public représente 28% de l'emploi wallon contre 23% en Flandre.

2.4 CONCLUSIONS

Favoriser l'activité économique privée marchande est donc impératif et doit constituer la priorité de la politique économique wallonne si on veut atteindre le double objectif défini par le Contrat d'Avenir.

Plus spécifiquement encore, il faut veiller à stimuler l'investissement au sens large : investissement dans les outils de production et les infrastructures, investissement dans la R&D et l'innovation, investissement dans la qualité de la main-d'œuvre.

Tous les domaines de la politique économique sont concernés : aménagement du territoire et plus particulièrement des zones d'activité, fiscalité régionale, provinciale et communale, politique budgétaire, politique de recherche, efficacité de l'administration, instruments d'aides à l'investissement, accès au capital à risque et au financement, instruments d'attraction des investissements étrangers, coordination des différents organismes de développement économique, etc. Des mesures ont déjà été prises dans presque tous ces domaines. Mais l'objectif d'accroître l'investissement sous toutes ces formes, particulièrement en vue d'augmenter les exportations à haute valeur ajoutée, ne sera pleinement rencontré que si toutes ces mesures sont prises de manière coordonnée et connaissent une mise en œuvre rapide et efficace.

Le marché du travail doit lui aussi faire l'objet de mesures importantes en vue d'en accroître l'efficacité. Les efforts de formation ne porteront leurs fruits que s'ils sont accompagnés de mesures incitatives à réintégrer le circuit du travail. Ces mesures sont essentiellement de nature fédérale, et des initiatives ont déjà été prises dans ce sens : réduction des cotisations patronales, en particulier sur les bas salaires, instauration d'un crédit d'impôts. Ces mesures devront sans doute être amplifiées, car les expériences menées dans d'autres pays de l'Union européenne ont montré l'efficacité de telles mesures, mais aux conditions qu'elles soient généralisées et de grande ampleur.

